PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

RIOM LIMAGNE & VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Riom Limagne et Volcans

ENTRE

L'État,

Représenté par Philippe Chopin, Préfet du Puy-de-Dôme
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV)

Représentée par son président, Frédéric Bonnichon, autorisé suivant la délibération en date du 9/11/2021,
Ci-après désigné par l'agglomération,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Riom Limagne et Volcans autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire

Située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans est composée de 31 communes issues de 3 anciennes communautés de communes (Riom-Communauté, Limagne d'Ennezat et Volvic Sources et Volcans). Elle constitue, avec ses 68 000 habitants sur 402km², le 2ème EPCI du département du Puy-de-Dôme après Clermont Auvergne Métropole.
A l'échelle départementale, RLV est localisée à un carrefour stratégique entre le bassin de Clermont Auvergne Métropole et celui de Vichy.

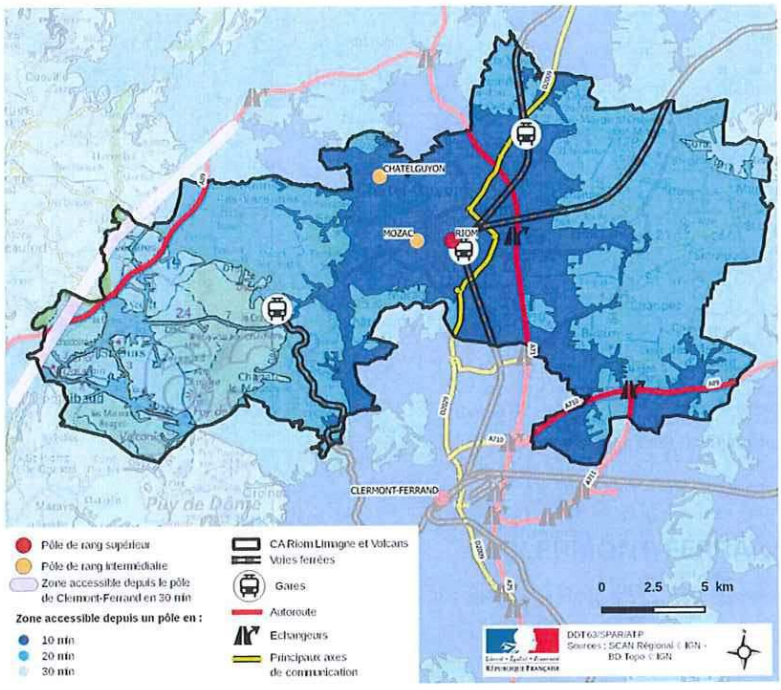

Le territoire est caractérisé par une armature urbaine très diversifiée. Riom est le cœur urbain du territoire avec 19 782 habitants (décret 24.12.2021). Les communes de Mozac et de Ménétrol se situent pour leur part dans la continuité urbaine de Riom. Châtel-Guyon (6 376 habitants) et Volvic (4 625 habitants) sont des pôles secondaires importants du territoire qui structurent l'ensemble urbain le long de la faille de Limagne. Chanat-la-Mouteyre, Saint-Ours-les-Roches, Pulvérières et Charbonnière-les-Varennes sont quatre communes rurales, de montagne, appartenant à la zone du Parc naturel des Volcans d'Auvergne. Les communes de la plaine de Limagne sont également des communes rurales dans un contexte de plaine agricole avec Ennezat (2 535 habitants) comme pôle de vie.

En outre, le territoire de Riom Limagne et Volcans dispose d'un atout majeur : une diversité de paysages dont les origines sont liées au passé géologique du territoire. La plaine de Limagne, le Val d'Allier, la chaîne des Puys, sont la résultante des différents processus tectoniques ayant traversé cette région depuis plus de 40 millions d'années. Ces richesses géologiques sont à l'origine du classement de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO le 2 juillet 2018.

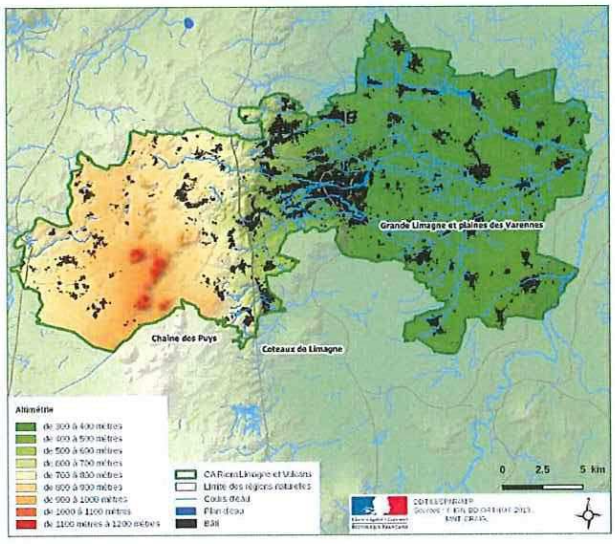

Cette variété de contextes territoriaux est un atout pour le territoire.

La dynamique démographique du territoire est positive avec une croissance annuelle moyenne de la population de 1%, soit 500 nouveaux habitants par an en moyenne entre 2007 et 2015. Cette évolution n'est pas uniforme sur le territoire avec une dynamique importante pour les communes périurbaine et en particulier pour les communes du sud de la Limagne.
Le territoire est plutôt jeune, la part des jeunes de 14 ans ou moins est plus élevée que le reste du département tandis que la part de personnes âgées de 75 ans ou plus est moins élevée que la moyenne départementale.
RLV présente 3 particularités qui impactent sa démographie : plus forte proportion de gens du voyage du département (environ 1000 personnes sur le territoire), le territoire dispose d'une structure d'accueil pour les réfugiés à Pessat-Villeneuve (plus de 500 personnes accueillies depuis 2015) et présence du centre pénitentiaire de Riom (environ 20% des anciens détenus s'installent sur le territoire de RLV).

Pour ce qui concerne les actifs : 28 807 actifs ayant un emploi résident sur RLV et 22 380 emplois existent sur le territoire. Parmi la population des 15-64 ans 68,1% sont des actifs avec emploi, 8,1% sont à la retraite, 9% sont des élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés.
Le taux de chômage sur le territoire RLV est de 9,2%, soit environ équivalent à la moyenne nationale (9,1% au dernier trimestre 2020).
Le territoire possède des caractéristiques économiques proches de celles de la métropole avec une part importante de main d'œuvre qualifiée et la présence de grandes entreprises et entreprises innovantes participant à des filières d'excellence (Danone, Limagrain, Hermès, Bacacier, Fareva, Greentech...). Le dynamisme économique est soutenu avec un nombre d'emplois en hausse sur la dernière période.
L'agriculture y est aussi très présente, les terres de Limagne présentant un fort potentiel agronomique. Ainsi, la surface agricole utile couvre 58 % de la surface totale du territoire (55 % céréales et 34 % de surface en herbe et fourrages).

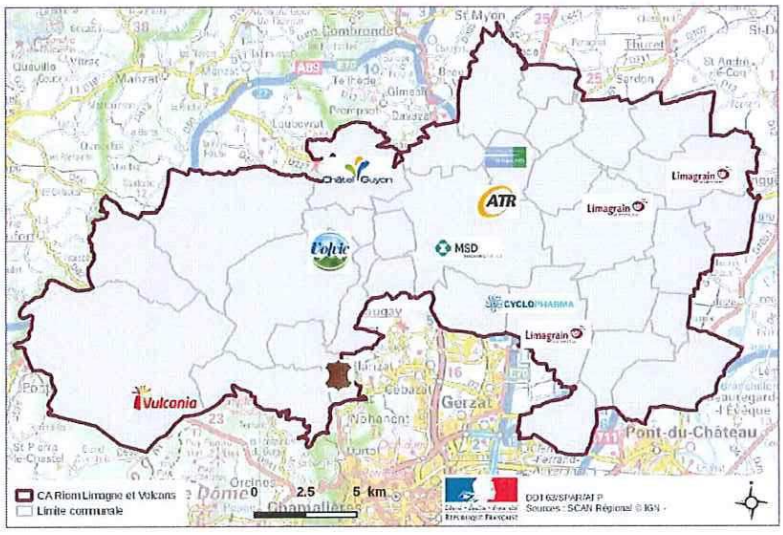

Le territoire est aussi attractif au niveau touristique, notamment dans sa partie ouest. Cette attractivité s'appuie sur la qualité et l'originalité des paysages mais aussi de deux structures spécialisées Vulcania et le Volcan de Lemptégy, à Saint-Ours les Roches. A noter également la station thermale à Châtel-Guyon qui contribue largement, notamment grâce à sa modernisation et la diversité de l'offre de soin, au développement du tourisme de l'agglomération.

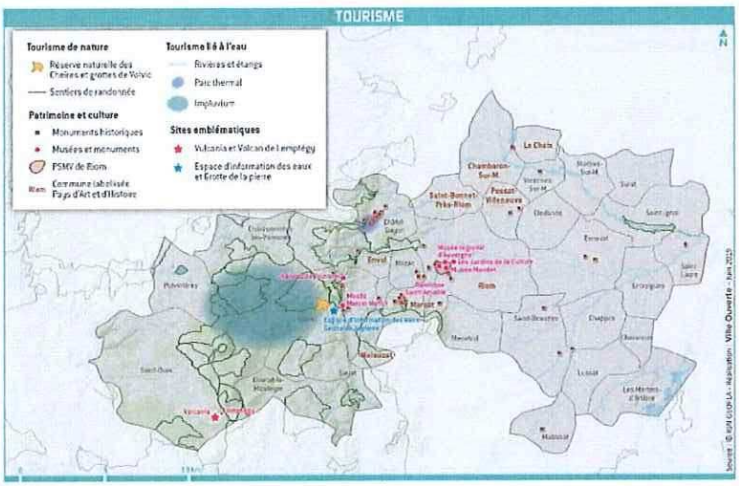

Les stratégies de territoire

Créée en 2017, l'agglomération s'est rapidement dotée de feuilles de route stratégiques permettant d'afficher ses ambitions et en assurer le suivi.

- **un Plan climat air énergie territorial adopté par les élus communautaires en 2019 qui définit les ambitions de l'agglomération en matière de développement durable**

En matière de transition écologique, la collectivité s'est lancée dès mars 2018, dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce PCAET a été adopté en novembre 2019.

La collectivité s'est ainsi fixée des objectifs chiffrés ambitieux :

- baisse des consommations d'énergie finale de 25% entre 2015 et 2030
- baisse des émissions de gaz à effet de serre de 32% entre 2015 et 2030
- développement des énergies renouvelables pour atteindre 317 GWh.

Sur la base des enjeux identifiés lors du diagnostic, la stratégie d'RLV s'articule autour de 7 axes structurants :

- mobilisation et sensibilisation des acteurs
- baisse des consommations d'énergie
- baisse des émissions de gaz à effet de serre
- adaptation au changement climatique
- qualité de l'air
- énergies renouvelables
- développement économique

et se décline en 67 fiches actions regroupées en 6 thématiques :

- agir pour le climat dans son logement
- faire de l'agriculture un pilier du plan climat
- développer des transports et une mobilité pour tous et pour le climat
- faire de la transition écologique, un atout pour les entreprises du territoire
- démontrer l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans
- aménager le territoire face aux enjeux de demain

Toutes les actions de l'agglomération prennent en compte au mieux ces objectifs.

- **un Plan local de l'habitat qui prend en compte les besoins et les caractéristiques du territoire**

Elaboré avec tous les acteurs et professionnels de l'habitat, il retranscrit les choix politiques aussi bien sur le développement résidentiel, que sur l'amélioration du parc privé ou le développement des logements sociaux. Il prend en compte tous les publics représentant les habitants du territoire : les jeunes et les séniors, les ménages à faibles ressources, les primo-accédants mais aussi les personnes sans domicile fixe. Partant d'un diagnostic du territoire et de tous les besoins recensés, ce document d'orientation fixe les objectifs et le programme d'actions détaillé, ainsi que les moyens pour sa mise en œuvre sur l'ensemble des communes de Riom Limagne et Volcans en matière d'habitat.
L'élaboration du PLH a démarré dès 2017 pour être adopté en 2019.

Les enjeux identifiés sont au nombre de 7 :

- renforcement de la mixité sociale et générationnelle
- revitalisation des centres-bourgs par l'accueil de nouveaux habitants, services et commerces, par la reconquête de foncier et la réhabilitation de logements existants
- développement résidentiel sur les secteurs favorables
- accueil de nouvelles populations en veillant à une répartition équilibrée
- habitat digne et adapté pour les gens du voyage
- sensibilisation sur les performances énergétiques des bâtiments
- mise en place d'une stratégie foncière pour limiter le coût et la consommation des espaces naturels et agricoles.

- **un Plan d'aménagement et de développement durables dont le fil conducteur est le paysage**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire de Riom Limagne et Volcans débattu par les élus le 30 mars 2021 et qui constitue la 1ere phase du futur PLU, définit les grandes orientations d'aménagement du territoire. Il s'articule autour de 3 grands axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en orientations. Chaque axe comprend une orientation paysage et 4 orientations stratégiques. Le projet s'est construit autour d'un fil rouge paysage permettant de fixer des objectifs de qualité traduits dans les orientations paysage.

Axe 1 - Un territoire moteur à l'échelle régionale valorisant ses singularités :

- ✓ Orientation 1.0 Faire des paysages uniques les garants de l'image du territoire
- ✓ Affirmer un positionnement métropolitain en s'appuyant sur la diversité de l'armature territoriale
- ✓ Conforter et diversifier les filières économiques d'excellence
- ✓ Valoriser les atouts de la destination touristique Terra Volcana, les Pays de Volvic
- ✓ Positionner le territoire comme un espace de nature préservée

Axe 2 - Une démarche de projet vertueuse accompagnant l'évolution des modes de vie

- ✓ Accompagner l'insertion qualitative des projets dans les paysages
- ✓ Renforcer la qualité des zones d'activités économiques pour améliorer l'accueil des entreprises
- ✓ Articuler la production de logements en cohérence avec l'armature urbaine
- ✓ Réinvestir les centralités dans une approche transversale et multifonctionnelle
- ✓ Concevoir les nouvelles formes urbaines

Axe 3 - Des actions transversales permettant de faire face au changement climatique

- ✓ Anticiper les effets du changement climatique sur les paysages
- ✓ Investir dans les mobilités de demain
- ✓ Adopter une gestion frugale et économe en ressources
- ✓ Tendre vers la sobriété et l'efficacité énergétique
- ✓ Améliorer la résilience du territoire face aux risques et nuisances

- **un prochain contrat de local de santé définissant les orientations prioritaires dans le domaine médico-social**

Document cadre, il identifie les actions prioritaires à mener dans le domaine de la santé et plus largement, dans le domaine médico-social. L'objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Signé entre RLV, l'Agence Régionale de Santé et différents partenaires (CPAM, Conseil Départemental et Centre Hospitalier de Riom), il est d'une durée de 3 ans renouvelable. La signature est prévue au 1er semestre 2022.
Basé sur un diagnostic territorial de santé, il s'appuie sur les acteurs présents sur le territoire pour répondre aux besoins des populations.
7 thématiques de travail prioritaires ont été identifiées :

- Santé mentale et addictions
- Handicap
- Enfance et jeunesse
- Personnes âgées et aidants
- Publics précaires
- Environnement et qualité de l'air
- Démographie médicale, accès aux soins.

Au-delà de ces documents cadres et stratégiques, l'agglomération est engagée en interne, et avec ses partenaires, pour assurer sa transition en matière écologique et accompagner les démarches vertueuses en terme de développement durable des acteurs du territoire.

- **Cit'ergie**

En complémentarité de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et en toute cohérence, l'agglomération de Riom Limagne et Volcans et la ville de Riom se sont engagées dans la démarche de labellisation Cit'ergie qui vise à rendre exemplaire les collectivités dans leurs domaines de compétence. Ce label européen de développement durable est décerné aux collectivités les plus engagées en matière d'environnement. Exigeant et totalement orienté sur le fonctionnement des collectivités, elle nécessite la mobilisation de tous les services.
Suite au premier état des lieux réalisé auprès des services en 2020 avec une note de 37%, la mise à jour en 2021 affiche une très nette progression de plus de 10 points pour atteindre 48%. En ajoutant les actions programmées mais non encore effectives sur 2021, les collectivités devraient pouvoir atteindre le niveau intermédiaire de labellisation (Cit'ergie) dès 2022. Soutenue par l'ADEME, cette démarche d'amélioration continue de 4 ans permet un véritable partage d'expériences entre collectivité engagées et une émulation des services autour des questions de transition écologique.

- EcoRes'PEER

Le label EcoRes'PEER est le fruit d'une collaboration entre RLV, le Syndicat du bois de l'Aumône (SBA) et l'association MACEO.
Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, 18 entreprises du Parc Européen des Entreprises de Riom (PEER), se sont engagées dans une démarche de responsabilité environnementale.

Conditionnés aujourd'hui par le seuil critique de consommation des ressources non renouvelables, entreprises et partenaires institutionnels se sont mobilisés pour améliorer et changer la conception du développement économique

via une nouvelle représentation des parcs d'activités. L'amélioration de la qualité de vie et la réduction de l'impact des activités industrielles sur l'environnement sont les enjeux principaux de cette démarche.

Une charte éco-responsable (La Charte EcoRes'PEER) a été proposée à la signature des entreprises du parc. Elle aspire à un avenir durable et collaboratif profitable aux entreprises, aux partenaires, au territoire et plus largement, à la société civile et à l'environnement.
La charte Eco-RES'PEER rappelle que le respect de l'environnement est au cœur d'une philosophie et de stratégies. Elle décline des actions à mettre en place dans les domaines des espaces verts, des déchets et ressources, de l'énergie et de l'eau, de la coopération et de l'économie circulaire et classées selon différents niveaux.

De plus, afin d'aller plus loin dans la logique de développement durable et de responsabilité et d'inciter les entreprises à adopter une posture volontaire, un label à 5 niveaux est accordé en fonction du taux de réalisation des actions prévues dans un référentiel, comprenant 49 actions, réparties en 5 domaines (espaces verts, déchets et ressources, fluides, coopération, transversalité).

La volonté de l'agglomération est de procéder à la labellisation des entreprises de toutes ses zones d'activités et de faire en sorte que ce label soit essaimé et reconnu au niveau national.

Un poste d'animation a été créé à RLV afin de prendre en charge l'animation de la démarche sur RLV.
La ZAC du Biopôle Clermont-Limagne, technopole dans le domaine des sciences du vivant, est le second parc d'activité à bénéficier de la démarche ; les entreprises volontaires pourront entamer les démarches de labellisation dès l'automne 2021.

- Territoire d'industrie

Cf paragraphe 4-1

Article 2 – Ambition du territoire Riom Limagne et Volcans

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire, il définit la vision stratégique et partagée et constitue la feuille de route du territoire et donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

RLV s'est donné l'année 2021 pour construire son projet de territoire.
Cette démarche se veut collaborative et fédératrice. Elle permet de déterminer des ambitions communes et transversales, en complémentarité et cohérence de stratégies sectorielles déjà définies (PLH,PADD, PLUi et Contrat Local Santé en cours d'élaboration...) et de démarches innovantes et participatives (Assises de la Culture, Assises du Commerce...).

Le projet de territoire s'articule autour de 3 piliers, définis sur la base de travaux des élus communaux et communautaires, des services et d'une consultation citoyenne via un questionnaire :

Ambition 1. Vers un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité :

→ Faire savoir et rendre désirable le territoire et les actions de RLV
→ Générer durablement des emplois avec la présence d'entreprises de notoriété et diversifiées
→ Consolider l'attractivité résidentielle et servicielle
→ Soutenir la filière touristique et de loisirs, avec une offre connue à l'échelle nationale
→ Affirmer l'agglomération comme terre de sport et de culture
→ Valoriser la patrimoine naturel et historique comme axe majeur de développement local

Ambition 2. Vers un territoire uni dans la diversité :

→ Définir une nouvelle solidarité territoriale, être solidaire entre communes
→ Dynamiser les alliances au sein du pôle métropolitain et de la Région
→ Favoriser l'accès au numérique
→ Soutenir et renforcer l'armature territoriale
→ Raisonner dans une logique de maillage et de coordination territoriale
→ Faciliter les mobilités internes
→ Adapter les offres de services de l'agglomération aux besoins de ses habitants et notamment la jeunesse

Ambition 3. Vers un territoire engagé pour les générations actuelles et futures :

→ Affirmer le rôle exemplaire de RLV autour de la transition écologique et énergétique
→ Préserver la ressource en eau comme richesse exceptionnelle du territoire
→ Protéger la forêt, poumon vert du territoire
→ Mettre l'exigence écologique au coeur de l'économie
→ S'engager en faveur d'une agriculture de proximité
→ Faire de la santé un axe prioritaire et structurant pour le territoire

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration :

Orientation 1 : Un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité
Orientation 2 : Un territoire uni dans la diversité
Orientation 3 : Un territoire engagé pour les générations actuelles et futures

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

L'agglomération bénéficie d'outils et de programmes faisant l'objet de contractualisation avec l'Etat.

Dispositifs en faveur de la revitalisation des centres urbains :

- **Cœur de ville : Riom**

Le ministère de la cohésion des territoires a lancé, en décembre 2017, le plan Action cœur de ville pour revitaliser les villes moyennes sur tout le territoire national. Sur les cinq milliards d'euros qui ont été mobilisés à l'échelle nationale sur cinq ans, la Banque des territoires mobilise 1 milliard d'euros en fonds propres et 700 millions d'euros de prêts, aux côtés notamment d'Action logement (1,5 milliard d'euros) et de l'Agence nationale de l'habitat (1,2 milliard d'euros).
Le programme Action Coeur de ville, initialement terminé fin 2024, a été prolongé jusqu'à fin 2026.

La convention cadre Action Cœur de Ville de Riom a été signée le 12/10/2018 par le président de Riom Limagne et Volcans, le maire de Riom, le Préfet, la Banque des territoires, Action Logement, la chambre de commerce et d'industrie, pour une durée de 6 ans jusqu'au 31/12/24.
La commune de Riom et la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ont souhaité homologuer cette convention cadre en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Un arrêté préfectoral du 20/09/2019 a donc transformé cette convention cadre en ORT de la ville de Riom.

Cette convention a pour objet la revitalisation commerciale de centre urbain de Riom. Les enjeux principaux sont la lutte contre la vacance des logements, l'aménagement des espaces publics, la question des parkings en ville et le devenir du centre de détention.
Ce plan stratégique a été par la suite décliné en 23 fiches-actions.

Dans la convention, le budget estimatif du projet est évalué à 35 millions d'euros.
Sur 14 millions d'investissement, sont identifiés 408 000 € pour l'État (DSIL, AFITF[1]), 223 000 € pour l'ANAH (hors aides OPAH-RU) et 118 000 € pour la Banque des territoires. Il est à noter que 21 millions d'euros (affectés pour le réaménagement des boulevards) n'ont pas fait l'objet d'une ventilation entre les partenaires.

- **Opération de revitalisation des territoires multi-site (ORT) – Programme d'intérêt général (PIG) 2019 – 2025 Châtel-Guyon, Mozac, Ménétrol, Ennezat, Volvic, Riom – ANAH – Banque des territoires – Action logement**

Une convention ORT multisites à l'échelle de RLV a été signée le 10/06/20 entre l'Etat, l'ANAH, la Banque des territoires, Action Logement, RLV et les 6 communes, pour une durée de 5 ans.

---

1 Agence de financement des infrastructures de transport de France

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-villes dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.
L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales pour redonner une attractivité aux centralités, notamment en requalifiant le parc existant, en reconquérant du foncier et en créant des espaces publics.
Les 6 communes d'RLV ont souhaité s'engager dans cette démarche qui leur permet d'individualiser leurs projets de revitalisation, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale.
Certains enjeux sont partagés : lutter contre l'habitat indigne et la vacance en centre bourg, inciter à la rénovation de bâtis dégradés et de logements caractéristiques, accompagner la maitrise de la dépense énergétique, aider à l'adaptation des logements (vieillissement) par rapport à la configuration architecturale, encourager l'évolution de l'offre locative (tourisme/ résidentiel), préserver le linéaire commercial et créer des conditions d'accueil favorables au commerce de proximité avec la volonté de diversifier l'offre commerciale, maîtriser le développement commercial.
Un programme d'actions est présenté dans la convention.

- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat - rénovation urbaine (OPAH-RU) et PIG (programme d'intérêt général) 2018-2023 financement ANAH**

L'OPAH-RU concerne les centre-villes des communes de Châtel, Enval, Riom, Volvic et Mozac, jusqu'au 31/10/2023.

L'objectif de ces outils est :

- de favoriser l'accueil de nouvelles populations, maintenir la population en place et développer la mixité sociale sur les centres anciens,
- combattre le mal logement et l'habitat indigne et/ou très dégradé,
- lutter contre la vacance de façon à lutter contre l'étalement urbain et à se réapproprier les centres anciens,
- requalifier et adapter le parc de logements (thermique, vieillissement à domicile, mises aux normes, ...),
- favoriser la production d'une offre locative de qualité, à loyers maitrisés,
- conforter et développer la qualité urbaine et le cadre de vie des 5 centres anciens principaux de Riom Limagne et Volcans.

Pour répondre à ces objectifs, Riom Limagne et Volcans se donne 3 moyens d'action à travers le lancement des 2 programmes d'aides à l'amélioration de l'habitat privé (OPAH-RU sur les 5 centres anciens principaux, et PIG sur le reste du territoire, objet d'une 2ème convention) :

- des actions incitatives en complément des aides de l'Anah,
- des actions d'accompagnement avec un financement de RLV seul,
- le repérage d'ilots comme étant prioritaires et nécessitant une intervention publique sur tout ou partie .

Les objectifs de la convention OPAH-RU sont l'amélioration de 285 logements en 5 ans (Propriétaires occupants : 205 logements, Propriétaires bailleurs : 80 logements).
Le montant prévisionnel des autorisations d'engagements de l'Anah est de 3 205 150 euros.

Les objectifs du PIG sont l'amélioration de 640 logements en 5ans (Propriétaires occupants : 600 logements, Propriétaires bailleurs : 40 logements).
Le montant prévisionnel des autorisations d'engagements de l'Anah est de 4 115 344 euros.

- **Petites villes de demain 2021-2026 RLV – Châtel Guyon – Mozac -Volvic - Etat**

3 villes du territoire d'RLV sont lauréates aux côtés de l'agglomération au programme Petites villes de demain. A noter que ces 3 villes sont déjà intégrées dans le périmètre « opération de revitalisation des territoires » qui vise à mettre en œuvre leur projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et que le programme permettra PVD permettra de renforcer l'action de ces 3 villes.
La convention d'adhésion au programme a été signée le 18/06/21 avec l'Etat. D'ici à 18 mois, une convention Petites Villes de demain sera signée avec l'Etat, les partenaires financiers et techniques ainsi que tous les acteurs concernés pour préciser la stratégie de revitalisation des centre-villes du territoire et le plan d'actions à mettre en œuvre. Cette contractualisation sera à mettre en lien avec la convention ORT de RLV.

Dispositifs en faveur des milieux naturels

- Contrat territorial Morge Buron Merlaude 2021 -2023 : RLV – Combrailles Sioule et Morge – Plaine Limagne-Vichy Communauté - Agence de l'eau Loire-Bretagne – Conseil départemental du Puy-de-Dôme

L'objectif de ce contrat est l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau des bassins versants de la Morge, du Buron, de la Merlaude et de leurs affluents.
Les masses d'eau du territoire présentent une hétérogénéité importante mais toutes sont affectées par des pressions multiples (macropolluants, pesticides, continuité, morphologie, hydrologie). Certaines masses d'eau sont très éloignées du bon état écologique (10/12), seules 2 sont en bon état (Morge amont et Gour de Tazenat, sur le territoire de Combrailles Sioule et Morge).
Au terme d'un diagnostic de territoire et d'échanges avec les EPCI concernés, 3 enjeux majeurs ont été identifiés :

- la morphologie des cours d'eau, notamment en Limagne
- la disponibilité de la ressource pour les différents usages du territoire
- la qualité de l'eau dans les cours d'eau

L'analyse de ces enjeux a permis de définir des objectifs précis d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques à plus ou moins long terme, déclinés au travers d'une feuille de route de 6 ans et d'un premier programme d'actions pour la période 2021-2023.
Le montant estimé du budget sur le territoire d'RLV pour réaliser ces actions sur 3 ans est de 1 840 000 € dont 948 000€ de subventions.

- Construction d'un Atlas de la biodiversité

Afin notamment d'évaluer la contribution des espaces agricoles, plus particulièrement des zones de cultures, à la biodiversité de son territoire, Riom Limagne et Volcans a engagé l'élaboration d'un atlas de la biodiversité sur l'ensemble de ses 31 communes, avec un focus particulier sur la plaine de Limagne. Cette démarche, qui s'achèvera mi-2022, s'inscrit également dans le cadre de l'élaboration du PLUi et ses conclusions viendront compléter les connaissances en matière de trames verte, bleue et noire.
Cet atlas de la biodiversité intercommunale servira également de base pour l'engagement de la collectivité dans la démarche de territoire engagé pour la nature (TEN) et l'élaboration d'un programme d'actions réalistes, concrètes et efficaces à la hauteur des enjeux de préservation ou restauration de sa biodiversité.
Coût de l'opération : 186 500€ dont 149 200€ de subventions de l'OFB.

- Charte de gestion des Espaces naturels sensibles

RLV assure la gestion de 2 espaces naturels sensibles labellisés sur le territoire (Etang Grand sur la commune de Pulvérières et la Colline de Mirabel sur les communes de Marsat, Malauzat, Ménétrol et Riom).
Un nouveau plan de gestion pour la Colline de Mirabel doit être élaboré pour la période 2023-2032. Toujours aussi axé sur la préservation et l'entretien des différents milieux, il se voudra plus ambitieux sur la valorisation de cet espace naturel.
Pour ce qui concerne Etang Grand, la collectivité a engagé une procédure d'acquisition de l'étang (16 ha), ce qui lui permettra une meilleure capacité d'action et de préservation. Un nouveau plan de gestion du site a été approuvé en 2019 pour une durée de 10 ans.

Dispositifs en faveur de l'économie

- Territoire d'industrie

Depuis novembre 2019, RLV est intégré au dispositif national « Territoire d'industrie », aux côtés de 5 autres EPCI sous la dénomination « Territoire d'industrie Riom-Vichy ».
Le programme, défini par l'Etat et coordonné sur ses territoires par les Conseils régionaux, permet aux EPCI de bénéficier de leviers financiers afin de mettre en œuvres des actions spécifiques pour soutenir les entreprises industrielles pour leur implantation ou leur essor.

13 Actions ont été définies, regroupées en 4 axes (RECRUTER, INNOVER, ATTIRER, SIMPLIFIER) et mises en œuvre de manière collégiales, avec animation assurée par un comité technique, composé des techniciens des EPCI signataires et coordonnée par un agent en cours de recrutement.

- **CERTIFICATION AFNOR : engagement de service - Accueil et accompagnement de nouveaux arrivants sur le territoire**

Dès 2017, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche proactive d'accueil des porteurs de projets. L'objectif est d'améliorer l'attractivité du territoire et de prospecter pour que de nouveaux porteurs de projets s'installent.

Cette certification permet de favoriser le développement économique du territoire par l'accueil de nouveaux arrivants et l'installation de nouvelles entreprises grâce à la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi personnalisé des porteurs de projets, le partage de réseaux, un engagement sur la qualité des réponses données, une évaluation permanente du service proposé.

Cette certification garantit la qualité du service proposé par le Pôle attractivité et ses agents.

Dispositifs en faveur de la transition énergétique

- **Contrat chaleur renouvelable**
  Signé pour 3 ans avec l'Agence de la transition écologique (ADEME), le premier contrat de l'agglomération permet une animation technique de terrain autour de la chaleur renouvelable et le financement des porteurs de projet publics et privés. 5 GWh de chaleur renouvelable devraient être produits d'ici 3 ans avec notamment le développement de réseaux de chaleur sur les communes de Saint Ours les Roches et Volvic. Ce contrat vise à soutenir l'objectif de production d'énergies renouvelables de l'agglomération.

- **Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)**
  Dans le cadre du Service Public de le Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), l'agglomération a répondu aux côtés du Département du Puy de Dôme à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région. Ce nouveau service permet l'accompagnement technique pour 3 ans des habitants dans leurs projets de rénovation ou d'amélioration énergétique de leurs logements. Ce dispositif vise à participer à l'objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire et lutter contre la précarité énergétique.

4.2. Validation des actions (projets et actions)

Les actions du CRTE sont décrites dans le tableau en annexe .

4.3. Projets et actions en maturation

- **Développement de l'énergie solaire photovoltaïque**

Principale source d'énergie renouvelable disponible sur l'agglomération, la production d'électricité à partir du solaire doit faire l'objet d'un développement soutenu. Pour ce faire, l'agglomération participe ou lance plusieurs initiatives pour soutenir le développement de la filière sur son territoire.

- SOLAIRE DÔME – Toitures publiques

Ce programme, proposé par l'Aduhme aux EPCI du Puy de Dôme, consiste en la massification du solaire sur les toitures publiques en kit de 9kWc (soit 60m² environ). RLV s'est engagé dans cette démarche et a été suivi par 29 communes sur 31. Sur 500 bâtiments publics, 100 ont relevé un potentiel fort et 74 devraient faire partie du marché sur 3 ans ; ce qui en fait l'EPCI le plus dynamique du département.
La vente de l'électricité produite devrait générer plus de 75 000€ de recettes annuelles pour les communes. De quoi réinvestir cette somme dans des projets d'économie d'énergie ou liés à l'écologie pour rendre le territoire plus vertueux.

- Solarisation des parkings publics

Suite à la solarisation de 2 premiers parkings (propriété de l'agglomération) dont les travaux sont imminents (petit parking du lycée Pierre Joël Bonté et parking de covoiturage de Saint Beauzire), RLV s'engage sur 2 nouveaux projets : le grand parking du lycée Pierre Joel Bonté et le parking des Dagneaux situé à l'arrière de la gare de Riom.
Les projets se veulent vertueux sur le plan paysager.
Le premier sera équipé d'une ombrière ajourée afin de conserver l'aspect végétalisé et architectural du site actuel particulièrement bien intégré. Quant au second, il fera l'objet d'un réaménagement global pour rendre la zone de l'arrière gare plus attractive. (pourtour végétalisé ; noues d'infiltration, jardin de pluie pour le rejet du surplus vers l'Ambène, proximité avec le futur éco quartier, désengorgement des parkings autour de la gare...)

- Appel à Initiative Privé (AIP) – Solarisation des entreprises

Afin d'accompagner les entreprises dans la transition énergétique, l'Agglomération a lancé, sur la base d'un cahier des charges partagé, un Appel à Initiative Privé pour sélectionner un ou plusieurs opérateurs dans la solarisation de leurs surfaces. Après plusieurs mois d'analyse, Trina Solar pour les grandes ombrières de parking et le groupement Corfu Solaire – Terre des Lacs – Planète Oui pour les toitures et l'autoconsommation ont été sélectionnés.
Sur 50 entreprises initialement intéressées, 10 se sont d'ores et déjà engagées pour une puissance évaluée à 10 MW soit 10% de l'objectif énergie renouvelable de l'Agglomération. Des grands groupes ont rejoint la dynamique comme la Société des Eaux de Volvic, Limagrain ou Eaton. Plusieurs agriculteurs ont également bénéficié de cet accompagnement.

Intérêt de la démarche AIP : l'Agglomération joue le rôle de tiers de confiance, de mise en relation et d'animation pour faire participer les entreprises à l'atteinte des objectifs du Plan Climat. Les entreprises locales bénéficient quant à elle d'un accompagnement gratuit et total. Tout est pris en charge par l'opérateur. De plus, les projets rentables dégagent un loyer annuel permettant de réinvestir ces sommes dans la transition écologique. Enfin, les opérateurs économisent la partie prospection en étant en relation directe avec des entreprises déjà intéressées par la dynamique.

- Centrales solaires au sol

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, l'agglomération et les communes travaillent à l'identification de zones favorables au développement de centrales photovoltaïques au sol. Seuls les terrains dégradés et/ou pollués feront l'objet d'une mention « R » comme « ressources » (ancienne décharge, carrières en fin d'exploitation, zone de remblais...). 5 ou 6 projets devraient émerger à terme sur le territoire. Certaines communes comme Volvic sont accompagnées par un bureau d'étude pour avancer dans leur projets.

- Station multi-énergie

Pour répondre efficacement aux enjeux de transition énergétique, RLV a intégré le disposition régional « GNVolont'AIR » en mettant à disposition de la société GNVERT, retenue suite à appel à projets, un terrain sur le Parc européen des entreprises de Riom laquelle réalise une station multi-énergie.
Dès le mois d'octobre 2021, la station proposera la distribution de GNV / BioGNV pour véhicules légers et poids lourds. 3 entreprises dans le secteur du transport de passagers et de marchandises, ainsi que le syndicat du Bois de l'Aumône, ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour s'approvisionner à cette station.
4 bornes de rechargement pour véhicules électriques seront également intégrées à la station.

A terme une solution hydrogène sera également proposée.

- Méthanisation

La Communauté d'agglomération accompagne le projet de création d'un méthaniseur sur la commune de Pulvérières.
RLV compte sur son territoire l'impluvium de Volvic, territoire protégé de 38 km² recueillant les eaux de pluie et de fonte des neiges. L'impluvium est caractérisé par une faible densité de population, par l'absence d'activités industrielles ou de cultures intensives : il fait l'objet d'un haut niveau de protection environnementale.
Ainsi, dès 2013, le groupe DANONE, propriétaire de la Société des Eaux de Volvic, a engagé une réflexion pour la création d'une unité territoriale de méthanisation visant à diminuer les épandages de lisier et fumier sur le périmètre de l'impluvium. A ce jour, RLV a engagé les études préalables à la réalisation d'une zone d'activités qui permettra à terme l'installation de l'unité de méthanisation ainsi que d'autres activités en lien avec le bois et l'énergie.
Le permis d'aménager de cette zone d'activités a été accordé le 21 octobre 2021.

- Labellisation ISO 14001 des zones d'activités.

Afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leurs actions liées à la transition écologique et d'afficher son ambition, l'agglomération a la volonté de se démarquer en certifiant ses zones d'activités « ISO 14001 ».
Cette norme donne un cadre pour maîtriser les impacts environnementaux engendrés et entend conduire à une amélioration continue de sa performance environnementale.
Sans imposer des objectifs chiffrés de moyens ou de performances, elle donne aux organisations les outils nécessaires pour maitriser leurs impacts environnementaux, issus de leurs activités propres.
Objectifs : lancement de la certification fin 2021.

- **Mise en place d'un réseau de pistes cyclables**

L'agglomération a souhaité se doter d'un schéma directeur cyclable pour disposer d'un ensemble cohérent de pistes cyclables sur le territoire, en complète adéquation avec ses ambitions de développement de la mobilité douce (aides à l'achat de vélos, service de location de vélos à assistance électrique notamment).

Le projet consiste en un maillage cohérent de pistes cyclables (271 kms d'aménagements existants ou futurs) sur l'ensemble du territoire (itinéraires touristiques ou quotidiens) pour relier les communes entre elles, connecter les points d'intérêt et assurer un rabattement vers les pôles d'intermodalité et autres itinéraires d'intérêt supérieur
La mise en œuvre par les communes s'étalera sur plusieurs années avec un soutien financier et technique de l'agglomération.
Le coût global s'élève à 22 931 223 €.

- **Réutilisation des eaux usées de la station d'épuration**

Dans un contexte de diminution prévisible de la ressource eau et d'augmentation des besoins d'irrigation agricole, la collectivité a engagé une réflexion sur l'opportunité de conduire une étude sur la réutilisation des eaux usées de la STEP.
Avant toute analyse de faisabilité plusieurs points sont à traiter :

- gouvernance
- volume et qualité disponible
- calibrage et positionnement de la retenue nécessaire
- analyse des besoins agricoles
- plus-value de la RéUt pour le territoire et la profession agricole.

Le coût de l'étude d'opportunité s'élèverait approximativement de 40 à 80 000€.

- **Certification environnementale des zones d'activités de l'agglomération**

En complément de la labellisation Respeer, mise en œuvre sur la ZA du PEER et portée par les entreprises, RLV souhaite aller plus loin dans son engagement en faveur du développement durable et atteindre la norme ISO 14 001 qui a été transposée à l'aménagement et à la gestion des zones d'activités.

4.4. Les actions de coopération intra et inter-territoriale

- Une agglomération engagée aux côtés de ses communes

  - Fonds de concours transition énergétique

Dès 2019, l'agglomération a mis en place un fonds de concours dédié à la transition écologique pour ses communes. En complément des aides d'Etat ou des Crédits économie d'énergie (CEE), RLV finance entre 25% et 50% du reste à charge

en fonction de l'ambition de la commune dans la limite de 10 000€ ou 20 000€. Chaque année, une dizaine de communes fait appel à ce fond.

- Mobilité

RLV souhaite développer les mobilités douces et pour ce faire construit et met à la disposition des communes et des habitants des outils favorisant les déplacements alternatifs à la voiture.
La collectivité s'est dotée d'un schéma intercommunal de pistes cyclables. Si les voieries sont majoritairement communales ou départementales, l'agglomération envisage la mise en place d'un outil pour accompagner financièrement les communes dans la réalisation du schéma, en plus de l'ingénierie mise à leur disposition.
Un service de location de vélo est aussi à la disposition des habitants de toutes les communes du territoire.
Enfin, la collectivité a répondu à l'appel à projet Territoire de nouvelles mobilités durables, qui a pour objet de favoriser la mobilité des citoyens en zone peu dense, afin de renforcer son action dans ce domaine et favoriser la sensibilisation des habitants.

- Formation des élus

En partenariat avec l'Aduhme et l'ADEME, RLV participe à la sensibilisation et la formation des élus à la transition écologique. Webinaire, conférence, cycle de formation, plaquettes... L'agglomération tâche de sensibiliser les élus de façon transversale aux questions environnementales.

▪ Des acteurs du territoire engagés aux côtés d'RLV

Riom Limagne et Volcan est certes engagé dans le cadre de ses compétences dans la relance et la transition écologique de l'agglomération mais travaille de concert avec les entreprises, les communes et autres partenaires du territoire pour faciliter et accélérer cette transition.

- **Un partenariat avec les organismes consulaires pour accompagner les acteurs économiques**

RLV a choisi, ces derniers années de formaliser le partenariat avec les organismes consulaires intervenant sur le territoire communautaire.
Ainsi une première convention a été signée fin 2020 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme, une convention est prévue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme fin 2021 ainsi qu'une autre avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme.
RLV et ses partenaires consulaires partagent des ambitions communes en matière d'attractivité, de développement économique et de politique environnementale/, ainsi l'adoption de ces conventions a pour principal objectif de partager les expériences et expertises au profit des acteurs du territoire afin de rendre plus efficiente les actions communes, les mutualisations mais aussi les complémentarités de chacun.

- **Un partenariat avec l'ADHUME pour baisser les dépenses d'énergie**

L'agglomération et l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, travaillent conjointement depuis 2017 à la transition énergétique du territoire.

Cette collaboration s'est concrétisée par la mise à disposition d'un Conseiller en énergie partagé (CEP) qui conseille et accompagne de son expertise l'ensemble des 31 communes. L'objectif est, conformément au PCAET, de baisser les consommations et dépenses d'énergie et gaz à effet de serre et ainsi de développer les énergies renouvelables à travers 2 actions :

- la quasi-totalité des communes disposent à ce jour du **profil énergétique de leur patrimoine** (bâti et éclairage public) et d'un schéma directeur d'actions lequel sera mis en œuvre avec l'appui du conseiller technique de l'Aduhme et l'aide financière d'RLV via un fond de concours. Le panel d'actions est large : achat d'énergie, optimisation tarifaire, ajustement de puissance, renouvellement de contrat d'entretien et d'exploitation, actions de régulation/programmation des systèmes de chauffage, travaux « isolés » d'amélioration de la performance énergétique, rénovation complète d'équipements, diversification énergétique...

A noter que cette connaissance fine du patrimoine des collectivités permettra d'anticiper les obligations règlementaires liées au décret tertiaire sur un patrimoine qui a déjà été identifié par l'Aduhme (23 communes concernées sur 31 pour quelque 130 bâtiments).

- l'ensemble des couvertures ont fait l'objet d'une **analyse d'opportunité** : désormais toutes les communes connaissent leur potentiel pour des gammes de puissance variant de 3 à 100 kWc et une opération d'installation de centrales photovoltaïques à l'échelle de l'agglomération sur des toitures de bâtiments publics peut être déployée. 26 communes ont d'ores et déjà fait connaître leur intention d'investir dans des centrales de 9 kWc (73 installations) et pour ce faire un groupement à l'échelle de l'agglomération va être créé pour lancer les marchés de travaux.

- **Des objectifs convergents avec ENEDIS**

Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique : 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux usages de consommation, telles que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. Dans le même temps, Enedis garantit une solidarité territoriale en lien avec une optimisation nationale du réseau de distribution et est au cœur des enjeux d'innovation, qu'il s'agisse entre autres du déploiement des compteurs Linky ou de démonstrateurs Smart-Grids qu'elle pilote.

Par la remise de données à différents pas de temps et échelles géographiques, mais aussi par l'accompagnement par ses structures spécialisées, le projet de coopération avec RLV se structure autour de 6 axes prioritaires :

1. L'accompagnement de la transition énergétique par l'aide à une meilleure consommation
2. Le développement et la planification de la production d'électricité renouvelable
3. Le développement de la mobilité électrique
4. L'accompagnement des projets d'aménagement et d'urbanisme
5. Le développement de l'attractivité du territoire
6. L'accompagnement pour offrir un service public de qualité

- **Le développement des énergies vertes avec GRDF**

GRDF est amené à jouer un rôle majeur dans la transition énergétique, en s'appuyant sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement d'énergies renouvelables, la production décentralisée et la complémentarité avec d'autres énergies.
Le gaz et les solutions innovantes éco-efficaces ont un rôle essentiel dans la sobriété et l'efficacité énergétique. Pour GRDF, il est nécessaire de promouvoir la rénovation du parc existant et la performance énergétique du neuf avec une obligation de résultat en énergie primaire (optimisation entre isolation, équipement et régulation). Il faut également promouvoir la sobriété énergétique (information fiable et réelle des consommations par les compteurs communicants).

GRDF prône un mix énergétique diversifié et décentralisé, basé sur l'énergie gaz, naturel ou renouvelable, qui est stockable et disponible. Les énergies renouvelables dans le gaz (biométhane, biomasse gazéifiée et hydrogène) permettent de s'appuyer sur un mix décentralisé et renouvelable, en particulier pour les Bâtiments Basse Consommation et, demain, pour les Bâtiments à énergie positive.

GRDF souhaite développer le potentiel de gaz verts localement et leur injection dans l'infrastructure existante : à court terme, via les projets d'économie circulaire de la filière injection biométhane et en créant les conditions d'un développement du GNV/biométhane carburant. La complémentarité entre les énergies permet de diminuer le problème de la pointe électrique et d'absorber les excédents d'électricité renouvelable avec l'injection d'hydrogène et la méthanation.

L'optimisation du système énergétique doit s'appuyer sur les complémentarités entre réseaux : les territoires disposent de nombreux réseaux collectifs (gaz, électricité, chaleur, eau potable, eaux usées, télécommunications) qui ont été conçus et installés de manière indépendante. Faire dialoguer ces réseaux permettra d'optimiser leurs services et de faire bénéficier aux usagers de leurs avantages cumulés.

Sur le territoire d'RLV, l'objectif est que plus de 70 % du gaz acheminé sur le réseau soit d'origine renouvelable en 2050.

RLV et GRDF ont engagés des actions sur le territoire :

- station GNV/bioGNV dans le cadre de GNVolont'Air1,
- travail sur le gaz vert, appui au projet de Pulvérières, zonage en fonction du droit à l'injection et investissements sur les réseaux de collecte de Biométhane,
- accompagnement de la conversion Fioul/Gaz dans le cadre du programme Petites villes de demain.

- **un partenariat avec le SBA**

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) collecte les déchets ménagers et assimilés de 165 000 habitants sur 6 EPCI dont la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans. Labellisé "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" en 2014 puis "Economie Circulaire" en 2020 (premier territoire en Auvergne-Rhône-Alpes), il est engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'environnement.
Grâce aux actions mises en œuvre dans le premier plan de prévention des déchets et notamment à l'instauration de la tarification incitative, les quantités de déchets collectées sur le territoire ont diminué de 22,4% entre 2010 et 2020, pour atteindre 435,2 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés et 146,1 kg/hab/an d'ordures ménagères.

Les élus ont aussi souhaité s'investir davantage dès 2017 en s'engageant pour une économie circulaire locale. Le SBA, RLV et MACEO sont les créateurs du label ECO-RES'PEER qui vise à valoriser les actions éco-responsables des entreprises du territoire et à enclencher une dynamique d'amélioration continue dans les domaines des déchets, de l'énergie, de la coopération. D'autres projets ont vu le jour en partenariat avec RLV : un pôle de valorisation nouvelle génération avec priorité au réemploi a été construit (qui sera suivi d'autres installations), la prévention, le compostage et la collecte des biodéchets constituent un axe prioritaire du programme d'actions. La préservation de la biodiversité et la transition énergétique font également partie des projets.
Des aménagements spécifiques sur les sites du SBA contribuent à l'effort collectif : verger conservatoire, création d'une mare pour protéger le sonneur à ventre jaune, installation de panneaux photovoltaïques, etc.

Plus précisément sur le territoire d'RLV, le SBA s'est engagé sur plusieurs projets :

- l'installation d'ombrières solaires sur le parking du siège à Riom, d'une puissance de 200 kWc, initiée dans le cadre du programme collectif d'RLV
- la création d'une recyclerie sur le bassin de vie de Riom, en partenariat avec RLV et les différentes associations du territoire. L'objectif est d'élaborer un projet de territoire, répondant aux besoins de chacun et aux enjeux locaux et nationaux (réduction des déchets, création d'emplois, lien social, etc.).
- le réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Outre les véhicules légers électriques, le syndicat a investi en 2020 dans 3 poids lourds au GNV en remplacement de véhicules au gasoil réformés. A terme, ce sont 13 camions qui rouleront au GNV, l'objectif étant de les alimenter en biogaz local grâce aux unités de méthanisation du territoire.
- un événement est organisé (SBA, EPCI, partenaires) autour de l'économie circulaire dans le domaine du BTP afin de sensibiliser les entreprises et les collectivités, de valoriser les initiatives exemplaires locales et de créer un réseau d'acteurs impliqués.

- **Des enjeux partagés avec le SIEG**

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le Puy de Dôme. A ce titre il intervient aux côtés de l'agglomération dans les domaines de l'éclairage public, les bornes de recharge électrique et le développement du photovoltaïque.
Pour ce qui concerne l'éclairage public, 13 355 points lumineux sur RLV ont été identifiés dont 6 210 sont à rénover pour un coût de 4,8 millions. Cette rénovation permettra des économies d'énergie estimées à 1 632 000 Kwh par an et 194 tonnes de CO_2.
A ce jour, la plupart des communes de l'agglomération pratiquent l'extinction de l'éclairage public en seconde partie de nuit, renforçant ainsi la lutte contre la pollution lumineuse.
Pour ce qui concerne la qualité de l'air et le développement de la mobilité électrique, le SIEG doit installer 6 bornes de recharge semi rapides pour véhicules électriques afin de constituer un réseau départemental de réassurance.

Enfin, le SIEG, en renforçant ses capacités d'intervention en matière de photovoltaïque, pourra accompagner l'agglomération dans sa politique de développement des énergies renouvelables.

Des coopérations supra-territoriales

L'agglomération de Riom Limagne et Volcans au-delà de ses propres enjeux, est acteur au sein d'espaces de projets plus vaste : Région, Département, Pôle métropolitain , Grand Clermont... Cette coopération est en partie identifiée dans le PADD adopté en 2021.

Ainsi, RLV collabore activement avec ses territoires voisins au sein du PETR Le Grand Clermont et du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne et participe à la politique d'aménagement et de développement portée par le SCOT du Grand Clermont depuis une dizaine d'années.

- **Partenariat avec le Grand Clermont :**

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : depuis 2017, Le PETR le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional (PNR) Livradois Forez mènent conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un PAT à laquelle l'agglomération est partie prenante. Ce programme se fixe notamment comme objectif de préserver et de reconquérir du foncier agricole, d'accompagner le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de favoriser l'autosuffisance alimentaire par le renforcement et la création de filières, de favoriser une restauration collective locale et de développer une culture du consommer sain et local. Après les phases de mobilisation collective et la définition du scenario à atteindre, un appel à projets « Projets d'investissements et opérations structurantes dans le cadre des PAT en Auvergne Rhône Alpes » du plan de relance va être lancé pour concrétiser l'impulsion de la transition agricole et alimentaire du territoire.

- Urbanisme innovant : afin d'anticiper les besoins de la population, en lien avec les choix politiques, notamment de réinvestissement des centres-villes/centres-bourgs, le PETR souhaite accompagner les collectivités de son territoire dans une démarche « Urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter) ». Ainsi, il s'agira de conjuguer qualité du cadre de vie et qualité des logements dans un contexte de raréfaction du foncier, notamment au regard de l'objectif « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) et de l'impact environnemental des constructions. Cette mission, appuyée par les services de l'Etat, doit favoriser les coopérations, particulièrement avec les professionnels de l'immobilier et le monde universitaire (UMR Territoires, école d'architecture ...). Cette mission renforcera les politiques déjà en cours sur le territoire d'RLV.

- **A l'échelle du pôle métropolitain**

- Industrie de demain : les EPCI du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne sont parties prenantes actives de l'attractivité d'un territoire suffisamment vaste pour constituer un « périmètre fonctionnel » cohérent pour l'accueil de l'industrie de demain. Celle-ci, plus flexible, plus connectée et plus centrée sur l'humain fera l'objet d'une étude qui ambitionne de définir les conditions de l'accueil de cette industrie 5.0.

- Via Allier : la réalisation de la voie verte « Via Allier » de Vichy à Brioude, le long de l'une des dernières rivières sauvages, révèle la volonté du territoire de développer un tourisme durable d'itinérance douce, de bien-être et de santé au même titre que l'offre thermale, marqueur historique de l'identité et des ressources de ce territoire. Les derniers tronçons seront réalisés à court terme.

- Mobilité : l'échelle du pôle métropolitain est parfaitement cohérente pour mener une réflexion et une action collective sur le territoire. Des assises de la mobilité devraient donc être lancées dans l'année à venir.

- **A l'échelle du département**

Le Conseil départemental a signé avec l'Etat un accord de relance le 29 mai 2021 avec lequel il conviendra d'être cohérent notamment sur l'axe transition écologique et énergétique mais surtout que l'agglomération pourra solliciter pour être accompagnée en ingénierie sur ses projets de relance et de transition écologique.

A noter qu'au-delà de ces collaborations sur des projets, l'agglomération travaille en partenariat étroit avec des opérateurs et autres structures pour mettre en œuvre sa politique de transition écologique.
C'est le cas de l'Etablissement public foncier pour ce qui concerne notamment la revitalisation des centres urbains et l'aménagement des zones d'activité. Cette collaboration permet une gestion plus vertueuse du foncier et une réduction de l'artificialisation des sols.
Par ailleurs, 7 communes sont en tout ou partie sur le territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, ce qui implique des partenariats réguliers et constructifs, notamment dans le cadre du PLUI d'RLV et du plan paysage du parc.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la

date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, l'agglomération de Riom Limagne et Volcans assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le directeur du pôle aménagement et développement durable des territoires (pôle ADDT) est responsable du pilotage du CRTE . Il est appuyé pour ce qui concerne l'animation de sa mise en œuvre du contrat et l'évaluation par le chargé de mission transition écologique.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux

dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Compte-tenu de l'engagement des acteurs du territoire d'RLV pour la transition écologique, il est proposé de réactiver l'instance de partage ouverte mise en place lors de la construction du Plan Climat. Cette instance pourrait favoriser non seulement l'appropriation des enjeux de la transition écologique par les différents acteurs, et donc la mise en œuvre concrète du Plan Climat, mais permettre le partage d'expériences instructives pour la démultiplication des actions.
Cette instance pourrait se réunir 2 fois par an afin de faire un bilan des actions en faveur de la transition écologique du territoire et de la relance et échanger sur les actions de chacun. Ouvert à la société civile, il pourrait rendre compte de l'état d'avancement des actions concrètes mises en place sur l'agglomération pour rendre plus tangible l'action de chacun en faveur de la transition.

Outre cette instance de partage pour associer au mieux la population, l'agglomération envisage la diffusion de newsletters par cible (entreprises, communes, grand public) agrémentées de rubriques « développement durable » adaptées à chaque interlocuteur. Les réseaux sociaux sont également mis à contribution. Un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur le territoire (achat, construction, travaux) orienté autour du développement durable est également à l'étude.

Il est rappelé que depuis 2017, l'agglomération propose gratuitement aux 54 écoles du territoire un programme d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en partenariat avec le Réseau d'Education à l'Environnement d'Auvergne (REEA). Entre 1000 et 1500 enfants de maternelle et de primaire sont sensibilisés chaque année.

RLV envisage enfin la mise en place d'un programme d'animation/sensibilisation (dont la semaine européenne du développement durable), de formation et d'éducation tout publics, tout au long de l'année, pour sensibiliser les publics aux enjeux de la transition écologique.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services d'RLV concernés , des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire d'RLV. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé du DGS de l'agglomération, du directeur du pôle aménagement et des directeurs de pôle selon les thématiques abordées et des DGS des communes bénéficiant des programmes Coeur de ville et Petites villes de demain.
Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base

d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans le tableau action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à Riom le 24 novembre 2021

Pour l'Etat,	Pour Riom Limagne et Volcans,
Olivier Maurel, Sous-Préfet de Riom	Frédéric Bonnichon, Président

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

3-1 Porteurs de projets et cibles

3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 4 - Indicateurs de l'état des lieux écologiques

Liste des Appels à projet auxquels RLV a candidaté

RLV est lauréat à l'AAP :

- Atlas de la biodiversité dont l'objectif est triple : meilleure connaissance de la biodiversité du territoire, mobilisation des citoyens et acteurs, partage de connaissance. Subvention obtenue : 160 000 €
- Conseiller numérique : recrutement d'un conseiller numérique à la médiathèque
- AAP Territoire de nouvelles mobilités durables : L'objectif est d'expérimenter des solutions de mobilité alternatives et sensibiliser les habitants aux comportements éco-responsables. RLV souhaite informer et sensibiliser ses habitants sur les nouvelles mobilités via un bus itinérant puis une maison de la mobilité.
  Montant de l'opération : 200 000€

RLV candidate :

<u>AAP recyclage foncier des friches</u>

- Construction d'un dépôt de bus sur une friche industrielle précédemment occupée par Eurovia à Riom. L'objectif est, dans le cadre de la future DSP transport, de pouvoir imposer au délégataire des obligations strictes en terme d'énergie de véhicules. Opportunité en zone industrielle importante.
  Budget opération : 2.5 millions d'€
- Réhabilitation de l'ex-site de la CCI à Mozac pour créer une Maison de la nature et de l'environnement et héberger notamment le CEN.
  Budget opération : 2 275 000€ Montant subvention demandée : 1 000 000€
- Réhabilitation du site des anciennes archives de Riom pour installer dans le Point Info Jeunesse puis la maison de la mobilité.
  Budget opération : 1.5 millions d'€

Candidatures non abouties :

AAP friche 2020 (réhabilitation site Eurovia)

AAP Agence de l'eau « Economies d'eau : réduisons la consommation d'eau potable »

Etat des lieux écologique du territoire

Le territoire de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans s'étend du plateau des Dômes à l'ouest, aux rives de l'Allier à l'est.
Trois grands ensembles géologiques façonnent le paysage : le plateau granitique des Dômes et la chaîne des Puys, le secteur de transition de la faille (coulées volcaniques, colluvions de versants et vallées, argiles et sables), et la plaine de Limagne.
Couvert par une partie de la chaîne des Volcans d'Auvergne, les altitudes s'échelonnent de 311 mètres à l'est à 1198 mètres à l'ouest, présentant ainsi de solides pentes.

L'agglomération avec ses 31 communes est le 2ème EPCI du Puy de Dôme, elle couvre 5% de la surface du département et représente 10.21% de la population du département.

1. Artificialisation des sols

La part du territoire artificialisé (données 2019) est de 7.73%, soit une moyenne de 43 hectares/an.

La superficie des sols productifs est limitée et soumise à pression constante provoquée par une utilisation intensive des sols et usages concurrentiels.
Le futur PLUI d'RLV a identifié la préservation des sols face aux pressions de l'urbanisation comme enjeu majeur. Il est acté qu'en complément de critères quantitatifs (superficie), des critères qualitatifs doivent être imposés.
Par ailleurs le document prend en considération le principe de zéro artificialisation nette en 2050 tel que validé dans la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets adoptée le 20 juillet 2021.

Objectifs :
- Préserver les sols de l'artificialisation en tenant compte de la complémentarité de leurs rôles et usages
- Mettre en valeur les perspectives paysagères et la richesse géologique
- Prendre en compte les capacités d'infiltration et risques d'inondation

Indicateurs PLUI :

	PLU actuels	PLUi RLV	Variation
Zones à urbaniser à court terme	347, 7 ha	180,2 ha	**- 48,1%**
Zones à urbanise à long terme	174,6 ha	84,4 ha	**- 51,6%**
	522,3 ha	264,6 ha	**- 49,3%**

Surface du projet PLUI se répartissent selon le tableau ci-dessous :

	PLU actuels	PLUi RLV	Variation
U habitat	3 271,8 ha	3 273,9 ha	**+ 0,06%**
U économie	709,5 ha	699,4 ha	**- 1,4%**
U équipements publics	127,9 ha	336,4 ha	**+ 163%**
A urbaniser	539,5 ha	264,6 ha	**- 50,9%**
Agricole protégé	10 130,7 ha	20 706,7 ha	**+ 104,4%**
Agricole constructible	14 184,6 ha	3 311,5 ha	**- 76,6%**
Naturel	11 606,6 ha	11 932,7 ha	**+ 2,8%**

2. Climat et énergie

La consommation annuelle de teqCO2 par habitant pour RLV est de 33.2 contre 40.08 pour la moyenne départementale. Quant au ratio production EnR/consommation énergétique, il est de 1.50% contre 1.99% au niveau départemental, pour 166 Gwh produites par an.
Les émissions de GES du territoire proviennent pour l'essentiel du transport (50%) et du résidentiel/tertiaire (29%).
L'agglomération compte 1 réseau de chaleur bois à Riom mais recense 2218 chaudières fioul sur tout son territoire.
La part de l'automobile dans l'agglomération est très importante : 91% des trajets (tout motif confondu) se font en voiture contre 2% en 2 roues et 3% en transports collectifs.

Le PCAET, construit sur la base de ces éléments, s'articule autour de 6 thématiques :

- Agir pour le climat dans son logement par l'isolation des bâtiments et l'équipement en mode de chauffage performant
- Faire de l'agriculture un pilier du plan climat
- Développer des transports et une mobilité pour tous et pour le climat
- Faire de la transition écologique, un atout pour les entreprises du territoire :
- Démontrer l'exemplarité de RLV (via notamment la labellisation Cit'ergie)
- Aménager le territoire face aux enjeux de demain

Pour répondre aux objectifs du PCAET en matière d'émission de gaz à effet de serre, la collectivité a mis en place différents outils.
Elle bénéficie de programmes de l'ADEME et de l'ANAH pour accompagner les propriétaires privés et les communes dans la rénovation de leurs habitations et patrimoine et dans le choix de leurs énergies.
Les entreprises ayant aussi un rôle à jouer en matière de transition écologique, RLV impulse et coordonne des actions en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïque et bois).
Un partenariat a été signé avec l'ADHUME pour un conseiller à l'énergie partagé.

Objectifs :

- Agir sur le bâti en favorisant les économies sur les bâtiments existants et recherchant la performance pour les bâtiments neufs (isolation, systèmes de chauffage performant, développement des EnR)
- Agir sur les transports et accroître la part des déplacements doux et alternatifs (mise en œuvre du schéma cyclable, plan de déplacement entreprises, maison des mobilités, signature charte CO2 transports, faciliter l'usage du vélo à assistance électrique)
- Verdir et relocaliser l'énergie consommée sur le territoire (production solaire photovoltaïque en autoconsommation et vente au réseau, production de chaleur renouvelable à partir du bois énergie, production de Biogaz, station de distribution d'hydrogène)

Indicateurs du PCAET arrêté le 5 novembre 2019 pour 6 ans

- - 25% de consommation d'énergie d'ici 2030
- - 32% d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2030
- développement des EnR pour atteindre 317 Gwh

3. Agriculture

L'activité agricole est très présente sur le territoire de l'agglomération. Que ce soit l'élevage dans les zones de montagne, le maraichage et la viticulture dans les zones intermédiaires les grandes cultures dans la plaine, les filières jouent un rôle primordial dans l'économie du territoire.
Les surfaces agricoles utiles (SAU) représentent 53% du territoire dont 4.44% en bio.

Le PADD s'est fixé comme objectif d'assurer le maintien et le développement des filières agricoles.
Les terres agricoles de Limagne présentent une qualité exceptionnelle ce qui suppose leur préservation en tant que capital productif pour maintenir la filière économique d'excellence.
Les productions viticoles, maraîchères, arboricoles doivent également être accompagnées en favorisant l'accès au foncier et en remobilisant les friches le foncier en friche à potentiel agricole situées sur les coteaux, en cohérence avec la proximité des villages existants.
Ces productions permettent d'améliorer l'auto-approvisionnement alimentaire du territoire, les circuits courts et façonnent les paysages. A noter qu'RLV est impliquée dans le programme alimentaire territorial porté par le Grand Clermont.
L'élevage doit aussi être maintenu en préservant le foncier agricole. L'activité est essentielle à la constitution de paysages de prairies et de bocages.

Enjeux :

- valoriser le fort attrait agricole de la Limagne en lien avec la fertilité des sols
- préserver la qualité des sols agricoles
- développer le maraichage et l'activité viticole sur les côteaux
- faire de l'agriculture un pilier du plan climat
- maintenir et développer des pratiques de cultures et d'entretien adaptés aux spécificités de l'environnement local
- se doter de moyens de préserver l'accès à la ressource eau

Indicateurs :

- Mise en place d'une stratégie foncière agricole
- Organisation d'une animation agricole dans le cadre de la GEMAPI (2022)

4. Biodiversité

L'agglomération compte 3 Espaces naturels sensibles (Etang Grand, Colline de Mirabel et Côte Verse), 5 sites Natura 2000, 27 Znieff (dont 4 de type II, grands ensembles naturels) et une réserve naturelle régionale des Cheires et Grottes de Volvic (gîte d'hibernation de chiroptères d'Auvergne).
A noter que 6 communes d'RLV sont dans la zone du parc naturel des Volcans d'Auvergne et que 18% du territoire est classé en réservoir de biodiversité.

Les milieux naturels font partie intégrante de l'identité d'RLV qui bénéficie ainsi d'une richesse écologique exceptionnelle aux portes de la métropole. Le PADD qui fait des paysages un fil conducteur mais aussi le PCAET ont identifié ces milieux naturels comme un enjeu prioritaire.
Les actions de l'agglomération en matière de biodiversité sont nombreuses : gestion des ENS, intervention dans les écoles, inscription de trames bleue et verte dans le futur PLUI…
De plus l'agglomération souhaite créer une maison de l'environnement sur le site du Carmel de Mozac pour promouvoir et sensibiliser à ces milieux fragiles et exceptionnels.

Enjeux :

- Valoriser et protéger la richesse écologique du territoire
- Décliner les trames écologiques à toutes les échelles : intercommunale et avec les EPCI voisines
- Favoriser la mise en place d'une trame noire
- Maintenir les qualités écologiques des milieux, protéger les réservoirs et corridor de biodiversité
- Sensibiliser la population

Indicateurs :

- Réalisation de l'Atlas de la biodiversité du territoire
- Mise en place d'une trame noire à l'échelle de l'intercommunalité
- Linéaire de haies plantées
- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place
- Nombre de vergers conservatoires recrées

5. Cours d'eau et risques inondation

L'eau occupe une place singulière dans l'agglomération. Le réseau hydrographique du territoire est très dense (204km) et se caractérise par une diversité des cours d'eau : cours d'eau de montagne petits et pentus et cours d'eau plus artificialisés de plaine.
Le territoire compte 10 bassins versants dont seul 1 (le Mazière) est en bon état écologique. RLV est concerné par 2 périmètres de SAGE : Allier-Aval et Sioule.

Les 5 nappes souterraines sont globalement en bon état écologique et chimique (excepté Alluvions Allier Amont dont l'état chimique est moyen) mais leur recharge est soumise à de fortes pressions compte-tenu du dérèglement climatique.
Par ailleurs 22 communes de l'agglomération sont concernées par le zonage « vulnérabilité aux nitrates » qui impose certaines restrictions en terme de pratiques agricoles.
Enfin, RLV présente la particularité d'abriter un impluvium sur les communes de Volvic et Charbonnières-les-Varennes.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, l'agglomération est chef de file d'un contrat territorial sur les bassins versants de la Morge, du Buron et de la Merlaude[1] , contrat qui constitue la stratégie de la collectivité en matière de gestion des milieux aquatiques.
Une partie du territoire d'RLV est concerné par le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Clermont – Riom, soit 2.38% de la population de l'agglomération. La collectivité a donc élaboré une stratégie de gestion des risques d'inondation (SLGRI), déclinée de façon opérationnelle par un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention sur la période 2019/2023.

Enjeux :
- Restauration des ripisylves et luttes contre les espèces envahissantes
- Réflexion avec les filières agricoles sur la préservation de la ressource
- Continuité écologique des cours d'eau
- Gestion quantitative en lien avec le dérèglement climatique
- Diminution de la vulnérabilité du territoire
- Réduction de l'aléa inondation
- Organisation de la gestion de crise à l'échelle intercommunale

Indicateurs :
- Linéaire de cours d'eau renaturés
- Etat écologique des masses d'eau
- Expérimentations menées avec les filières agricoles
- Sensibilisation des élus aux risques d'inondation
- Nombre de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments
- Nombre de plan communal de sauvegarde
- Réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde
- Mise en œuvre du schéma de protection contre les crues

6. Eau et assainissement

L'eau est une ressource importante du territoire utilisée pour de nombreuses activités humaines. 17 captages d'eau potable sont en place sur le territoire de l'agglomération dont 9 protégés.
Entre 2008 et 2017, la tendance des prélèvements est à la hausse :

[1] RLV est aussi concerné par 2 autres contrats territoriaux concernant les bassins Sioule-Andelot et Métropole-Bédat

Prélèvements en millions de m³	2008	2017
Eau potable	56,1	63
Irrigation	11,3	19,6
Industrie	9,6	10,1
Loisirs	0,08	0,1

Volumes des prélèvements d'eau hors usage énergie – Source BNPE

La prise de compétence eau et assainissement de l'agglomération est relativement récente (janvier 2020).
Le taux de fuite moyen sur le territoire est de 23.57%. Cependant, l'état des réseaux d'eau est très hétérogène, certains affichant des taux de rendement de 47%.
Pour éviter des situations de rupture d'approvisionnement d'eau à l'avenir, l'agglomération, en accord avec les maires, a décidé de limiter le nombre de permis de construire dans les zones sensibles.

Enjeux :
- Diminuer la pression hydrique sur l'impluvium
- Sécuriser les réseaux d'eau potable pour améliorer leur rendement
- Acquérir une bonne connaissance des interactions des nappes et captages

Indicateur :
- Réduction du taux de fuite (travaux)
- Commanditer une étude sur le fonctionnement des nappes et résurgences sur la partie ouest de l'agglomération
- Réfléchir à la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration

7. Mobilité

La part de la voiture sur le territoire d'RLV est très importante, 91% des déplacements s'effectuant en voiture.
La part modes actifs et transports en commun sur les trajets domicile-travail n'est que de 8.17%.
La pratique du vélo est encore très limitée (2% des trajets) et l'agglomération ne compte que 8km d'aménagement cyclable sécurisé sur un linéaire de 62 km (voie mixte, bande cyclable, route partagée…).

L'axe 3 du PCAET rappelle la nécessité de développer des transports et une mobilité pour tous et pour le climat. Pour ce faire, RLV, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité, a mis en place un réseau de transport urbain et de transport scolaire sur son territoire. Un pôle multimodal a été créé dans la ville centre de Riom pour favoriser l'usage du train et du bus.
En outre, la collectivité a adopté un schéma directeur cyclable communautaire pour assurer un maillage de son territoire en pistes cyclables et accompagne ses communes dans la réalisation de leurs pistes par un fond de concours. Elle encourage la pratique du vélo en mettant à disposition des habitants un service de location de vélo à assistance électrique et en proposant des campagnes d'aide à l'achat de vélo.
L'objectif est de proposer un bouquet de services efficace aux habitants mais aussi à tous les travailleurs quotidiens qui viennent sur le territoire et de faire connaître les alternatives (RLV est candidate à l'AAP Tenmob).

Enjeux :

- Développement de la pratique du vélo
- Promotion des modes alternatifs à la voiture individuelle (co-voiturage, auto-partage…)
- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable
- Réflexion et coordination avec les AOM voisines pour un meilleur service
- Sensibilisation des habitants

Indicateurs :

- Nombre de km de pistes cyclables
- Mise en place des Assises de la mobilité au niveau du pôle métropolitain
- Réflexion sur la structuration d'une collaboration entre AOM
- Participation à la Semaine de la mobilité
- Mise ne place d'un bus de la mobilité pur informer et sensibiliser la population
- Aménagement d'aires de co-voiturage

INDICATEUR 1 : Emissions de Gaz à effet de serre

Intitulé	Emission des gaz à effet de serre
Définition	Emission des GES sur le territoire : dioxyde de carbone, notamment issu de la combustion des énergies fossiles (pétrole, charbon) ; le méthane, essentiellement généré par l'agriculture ; le protoxyde d'azote ; qui provient par exemple des produits chimiques.
Unité	Tonnes équivalent CO2
Sources	ORCAE - Terristory
Objectif	Limitation du changement climatique
Objectif opérationnel national	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : · valeur cible à 1,1 teqCO2/hab d'ici 2050 · 40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) · 35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) · 50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) · 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 · 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres
Objectif opérationnel local (PCAET)	-32% de GES entre 2015 et 2030 (PCAET) -75% de GES entre 2015 et 2050

Etat des lieux du territoire

	Constaté en 2018	Objectifs 2030
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	381,18	- 32% d'émission de GES (PCAET)
Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)	5,68	- 32% d'émission de GES (PCAET)

INDICATEUR 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charboncombustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus
Unité	Gwh/an MWh/an
Sources	ORCAE - terristory
Objectif	Favoriser la transition énergétique du territoire en réduisant la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local	-25% de consommation d'énergie entre 2015 et 2030 (PCAET) -50% de consommation d'énergie entre 2015 et 2030 (PACET)

Etat des lieux du territoire

	Constaté en 2018	Objectifs 2030
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	1932 GWh	- 25%
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	28 764 kWH/hab	- 25%

INDICATEUR 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues (hors hydroélectrique) et selon les exigences réglementaires des PCAET, c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.
Unité	MWh/an
Sources	ORCAE - Terristory
Objectif	Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants)
Objectif opérationnel national	Favoriser la transition énergétique du territoire en augmentant la production annuelle d'énergies renouvelables
Objectif opérationnel local	317 GWh en 2030 (PCAET)

Etat des lieux du territoire

	Constaté en 2019	Objectifs 2030
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	173,87 (Pays d'Issoire :219,72)	317 GWh soit + 100 GWh entre 2015 et 2030
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	0	0

INDICATEUR 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Sources	ORCAE - Terristory
Objectif	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" Plan ambition bio Loi Egalim : 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 puis 30% en 2030
Objectif opérationnel local	Programme Alimentaire Territorial porté par le Grand Clermont fixe les objectifs suivants pour 2050 : · 50% de produits locaux et/ ou bio (soit 20% de produits bio minimum) · surfaces céréalières 25% en bio et 25% en agriculture de conservation des sols · 10% des surfaces en agroforesteries · 20% des surfaces agricoles dédiées à l'AB

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté en 2019	Objectifs 2030
SAU totale du territoire	58 %	Au moins même surface
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	4.4%	6%

INDICATEUR 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif (faisant appel à l'énergie musculaire :marche à pied, vélo,…) ou en transport en commun
Unité	pourcentage
Sources	Orcae - Terristory
Objectif	Lutte contre le changement climatique en décarbonant la mobilité
Objectif opérationnel national	SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050 Loi d'orientation des mobilités (LOM): · - 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 · tripler la part modale du vélo à 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local (PCAET)	- mise en œuvre du schéma cyclable - Réaliser un schéma des mobilités - Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle sur l'axe Clermont <> Riom - Communiquer et sensibiliser sur les solutions de mobilité sur le territoire - Renforcer le Plan de déplacement administration - Faciliter l'accès au vélo à assistance électrique - Inciter à l'élaboration de plans de déplacements entreprises - Créer une maison des mobilités

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté en 2017	Objectifs 2030
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	7.8 % Modes actifs : 4.2 % Transports en commun : 3.6 %	Non quantifié

INDICATEUR 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Sources	Schéma directeur cyclable
Objectif	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national	LOM: tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local (PCAET)	- 35% GES

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté en 2019	Objectifs 2030
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	Pistes cyclables[1] : 10 km Bandes cyclables[2] : 45 km Double sens – cyclable : 8 km	Non quantifié

[1] *Les bandes cyclables se trouvent sur la chaussée et sont signalées par un marquage au sol, une ligne continue ou discontinue, et un pictogramme de vélo*

[2] *Les pistes cyclables sont, quant à elles, isolées par rapport aux autres usagers.*

INDICATEUR 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Sources	PPNPRI
Objectif	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national	Baisse de la vulnérabilité
Objectif opérationnel local	Stratégie locale de gestion des risques inondations (arrêté du 15 décembre 2016)

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté en 2018	Objectifs 2023
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé	9 communes concernées 2.8% de la population	• sensibilisation des habitants, scolaires et élus au risque inondation ; • étude de la mise en place d'un Système d'Alerte Local (SAL) ; • étude de définition d'un schéma de protection contres crues ; • accompagnement des communes pour l'organisation de la gestion de crise ; • réduction de la vulnérabilité des biens et personnes.

INDICATEUR 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Sources	
Objectif	Participer à la gestion de la ressource eau en réduisant les consommations d'eau
Objectif opérationnel national	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local	Sécuriser les réseaux d'eau potable pour améliorer leur rendement Diminuer la pression hydrique sur l'impluvium Acquérir une bonne connaissance des interactions des nappes et captages

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté en 2020	Objectifs 2023
Taux de fuite des réseaux d'eau sur le territoire	23.57 %	Réduction du taux de fuite Réflexion sur la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration Etude sur le fonctionnement des nappes et résurgences sur la partie ouest de l'agglomération

INDICATEUR 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Sources	
Objectif	Restauration des milieux aquatiques
Objectif opérationnel national	Directive cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local	Restauration ponctuelle de l'hydromorphologie de tronçons artificialisés Protection et préservation de l'impluvium de Volvic Amélioration de la qualité de l'eau : diminution de la concentration en produits phytosanitaires et macropolluants Restauration des ripisylves et lutte contre les espèces envahissantes Continuité écologique des cours d'eau Meilleure répartition de la ressource (préservation de l'hydrologie des cours d'eau)

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté en 2018	Objectifs 2023
Part des cours d'eau en bon état écologique	1 (le Mazière)	Restauration du Bédat dans la traversée de Chappes (1km) Restauration de 13 km de ripisylves/an Aménagement d'abreuvoir en cours d'eau et mise en défens Découverte de l'Ambène à l'arrière de la gare de Riom-Châtel Guyon (100ml)

INDICATEUR 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Sources	Base SINOE Ademe INSEE
Objectif	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national	Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire: · Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits/hab en 2030 / 2010 · Augmenter le réemploi et la réutilisation (atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030) · Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage (55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035) · Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025/2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030/ 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale · Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 / 2010; · Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035
Objectif opérationnel local	Accompagner la mise en œuvre du Plan local de prévention des déchets et assimilés 2021-2027 du SBA Poursuivre avec le SBA la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté en 2019	Objectifs 2030
Tonnage annuel de déchets collectés par les collectivités/hab	481kg/hab	476 kg/hab (déjà atteint)

INDICATEUR 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

<table>
<tr><td>Intitulé</td><td>Inventaire territorial d'émissions de polluants</td></tr>
<tr><td>Définition</td><td>Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO2, NOX, COVNM, PM2,5, et NH3</td></tr>
<tr><td>Unité</td><td>tonnes</td></tr>
<tr><td>Sources</td><td>Terristory</td></tr>
<tr><td>Objectif</td><td>Lutter contre les pollutions en réduisant les émissions de polluants atmosphériques</td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel national</td><td>Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants[3] par rapport aux émissions de 2005 :
<table>
<tr><td></td><td>2020</td><td>2025</td><td>2030</td></tr>
<tr><td>SO2</td><td>-55%</td><td>-66%</td><td>- 77%</td></tr>
<tr><td>Nox</td><td>-50 %</td><td>- 60%</td><td>- 69%</td></tr>
<tr><td>COVNM</td><td>-43%</td><td>-47%</td><td>-52%</td></tr>
<tr><td>PM2,5</td><td>-27%</td><td>-42%</td><td>-57%</td></tr>
<tr><td>NH3</td><td>-4%</td><td>-8%</td><td>-13%</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Objectif opérationnel local (PCAET)</td><td>Assurer une meilleure utilisation des appareils de chauffage
Développer la signature de la charte CO2 Transports
Utiliser des énergies décarbonées afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles sur un site industriel majeur
Surveiller et améliorer la qualité de l'air dans les ERP
Intégrer les enjeux Air/Energie/Climat dans le futur PLUi</td></tr>
</table>

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté 2018	Objectif
Emissions annuelles de SO2 du territoire (t)	22	A définir dans le cadre de la réflexion que sera menée dans le cadre de la LOM et la révision du PCAET (2022)
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)	884	A définir dans le cadre de la réflexion que sera menée dans le cadre de la LOM et la révision du PCAET (2022)

[3] SO2 (dioxyde de soufre – combustion des combustibles fossiles), Nox (oxydes d'azote – combustion des carburants), COVNM (composés volatiles organiques non méthaniques – solvants, conservateurs, agents de synthèse…), PM 2.5 (particules fines – combustion), NH3 (ammoniac – engrais, industrie).

Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)	655	A définir dans le cadre de la réflexion que sera menée dans le cadre de la LOM et la révision du PCAET (2022)
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)	218	A définir dans le cadre de la réflexion que sera menée dans le cadre de la LOM et la révision du PCAET (2022)
Emissions annuelles de NH3 du territoire (t)	1121	A définir dans le cadre de la réflexion que sera menée dans le cadre de la LOM et la révision du PCAET (2022)

INDICATEUR 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km²
Sources	Corine Land Cover 2018 IGN Admin Xprss 2021 Plugin FragScape (INRAE)
Objectif	Protéger la biodiversité, les espaces naturels, agricoles et forestiers et les espèces en restaurant et renforçant la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les SRADDET
Objectif opérationnel local	

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté	Objectif
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)	3,0229 km² /406km² en 2018 méthode CBC	

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics…)
Unité	ha
Sources	
Objectif	Lutter contre l'artificialisation des sols en réduisant le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 Loi climat et résilience août 2021
Objectif opérationnel local	Mise en oeuvre du PLUI

Etat des lieux et ambitions du territoire

	Constaté 2009 - 2017	Objectif 2022 -2032
Consommation foncière effective	435 ha	277

RLV - PROSPECTIVE PROJET / FINANCEMENTS MOBILISABLES - *maj 13 octobre 2021*

PROJET	THEMATIQUE	DESCRIPTIF / ENJEUX	COÛT PROJET	OBJECTIF DE FINANCEMENT	CALENDRIER PREVISIONNEL		FINANCEUR SOLLICITE									AUTRES FINANCEMENTS
						EUROPE	*DETR (env annuelle)*	*DSIL*	*DRAC*	*FNADT*	*AAP*	*AG NAT DU SPORT*	*AGENCE DE L'EAU*	REGION *SCAR 2 : 1,5 M€)*	Département	
PROJETS EN COURS																
EXTENSION PISCINE	**INFRASTRUCTURE SPORTIVE**	Construction d'une extension	8 Md'€ soit 10 Md'€ - 2 Md'€ FCTVA	50% de subvention dont 3 Md'€ Etat	2021-2023	3 M€ HT à identifier et à définir		x		x		20 000 €	72 000 €	1 M€ HT	1 M€ HT	plan Aisance aquatique pour le fonctionnement
		Réutilisation des eaux grises en réflexion	non défini													
		Centrale Photovoltaique au sol	130 k€ HT												CTDD 35 820€	
CRTA	**INFRASTRUCTURE SPORTIVE**	Extension du pas de tir du Centre Régional de Tir à l'Arc (site qualifié aux JO 2024)	194 k€ HT hors acquisition	80% de subventions	2021 : foncier 2022 : travaux		x	x		X		97 000 €		X	X	
MUSEE MANDET	**CULTURE**	remise en état de la toiture	1,7 M€	50% subventions	2022 : engagement des travaux			x	x	x				x	x	
CRECHE CHATEL GUYON	**PETITE ENFANCE**	Extension du bâtiment actuel	280 k€		2021 : travaux										CTTD : 66 k€	CAF : 156 k€
		Isolation par l'extérieur	220 k€		2022			DSIL TE								
PARKING DES DAGNEAUX	**ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT**	Réaménagement du parking et solarisation dans le cadre de l'aménagement du quartier gare (développement des énergies renouvelables)	290 000 €													soulte DE 120 000€ versée par l'opérateur photovoltaïque
VALORISATION ENS ETANG GRAND	**ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT**	Réfection digue Etang Grand														
REHABILITATION CARMEL MOZAC	**ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT**	Création d'une Maison de la nature et de l'environnement (réhabilitation friche)	Acquisition : 600k €HT Travaux : 1,5 M€HT		2021 : acquisition 2022 : étude et travaux sur l'ancienne maison bourgeoise 20223 : travaux sur la chapelle			x			1 million			x	x	
ZA PULVERIERE	**ECONOMIE**	Aménagement de la ZA Agri-développement	543 k€		travaux 2021		DETR 2021 demandée 150 k€									
ZA BIOPOLE	**ECONOMIE**	Aménagement de la ZA Agridéveloppement	2,25 M€					DSIL Territoire d'industrie : 400 k€			?			Porgramme PAIR : en cours de définition par la Région		
ZA DES CHAMPIAUX à ENNEZAT	**ECONOMIE**	Création de la tranche 3 des Champiaux	env 700-800 k€		2022-2023		X	X								
REQUALIFICATION DU SITE INDUSTRIEL DE LA MANUFACTURE DES TABACS	**ECONOMIE**	Aménagement de voirie pour activités indsutrielles et création d'un parking à proxmité du futur site industriel (320 emplois)	1,5 M€/ 2 M€		2022-2023			X TERRITOIRE INDUSTRIE			X					
ITINERANCE	**ECONOMIE**	Développement de l'itinérante : Ambène, Morge, Voie Verte Allier, Unesco	400k€ (coûts cumulés)		2021-2024		x	x						x	x	
AIRE DE CAMPING CAR DE RIOM	**ECONOMIE**	Création d'une aire de camping-car àl'entrée de Riom	300 k€		travaux 2022	LEADER PETR								x	x	
EAU POTABLE		Riom - Champ d'Ojardias	392 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			

EAU POTABLE		Riom - Rue du Creux	116 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
EAU POTABLE		Riom - Marthuret	40 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
EAU POTABLE		Volvic - Rte Paugnat	300 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
IRRIGATION		Réutilisation des eaux usées traitées	4 M€	80%	Etudes 2022 Travaux 2023-2024	X ?		?		?			Démarches fortes à entreprendre pour éligibilités	X	X	Gouvernance et plan de financement à identifier Participation des agriculteurs réunis en ASA ?
ASSAINISSEMENT		Champ d'Ojardias	313 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
ASSAINISSEMENT		Rue du Creux	300 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
ASSAINISSEMENT		Marthuret	48 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
ASSAINISSEMENT		DO JB Laurent	15 k€	40%	Travaux 2021-2022								AAP			
GERSHWIN	**PATRIMOINE RLV**	Isolation par l'extérieur			2022 : travaux											

PROJETS à l'ETUDE

CULTURE	**CULTURE**	Investissement en véhicules "verts" : gaz ou hydrogène (rappel ouverture station en septembre au PEER)	à définir selon énergie		2021 : achats											
MUSEE	**CULTURE**	réflexion sur regroupement des musées communautaires	10 M€		Non défini											
ABBAYE DE MOZAC	**CULTURE**	Travaux de réfection du toit	180 k€		2022 : travaux				x							
POINT INFO JEUNESSE	JEUNESSE	Création d'une maison des jeunes dans les anciennes d'archives de la ville de Riom (recyclage friche) Regroupement avec la Mission Locale	1,5 M€	80% de subventions	2022 : études 2023 : travaux			x			480 000 €			x	x	
TRANSPORT	MOBILITE	Projet d'un dépôt de bus RLV mobilité (recyclage friche)	2,5 millions d'€		2021 : études 2023 : travaux						80%					
ESPACE MOZAC	ECONOMIE	Réaménagement du carrefour principal : pssage déinivelé, déviation sud, etc..	en cours de chiffrage 6 à 10 M€		2022 : acquisition foncier, et études techniques 2023 : travaux tranche 1 (shunt) 2025-2027 : travaux			X							X	*CPER*
ZA PESSAT	ECONOMIE	Création d'une voie de liaison RD2009/ + création ZA Pessat Villeneuve	en cours de chiffrage (1,5 - 2 M€ ?)		2022 : étude 2022 -23 : foncier 2025 : travaux		X	X								*CPER*
ZA MARTRES D'ARTIERE	ECONOMIE	Création d'une zone d'activité à proximité de l'autoroute / nouvelle sortie autoroute	en cours réflexion : ZA : 700 k€ - 1m€ env? Sortie A89 : cout ? Maitrise ouvrage ?		2022 : étude			X						X		*CPER*
PROJET DE ZONE EMBRANCHEE	ECONOMIE	Création d'une zone embranchée (Ennezat ou Pontmort)	non défini		2026-2030											
EXTENSION ZA PARC EUROPEEN DES ENTREPRISES DE RIOM	ECONOMIE															

EQUIPEMENT NUMERIQUE	NUMERIQUE	Valorisation et initiation au numérique pour différents publics - Culture : tables et tableaux numériques - Valorisations et promotions touristiques - Mobilités	800 k€ Ht		dépend des AAP					CRTE et AAP thématiques						

Projets structurants sur le territoire mais portés par la commune																
Ancien centre pénitentaire de Riom		achat et réhabilitation d'une friche urbaine														
Thermes Henry Châtel Guyon		réhabilitation friche urbaine	9 M d'€													
Réseau de pistes cyclables		mise en œuvre du schéma directeur des pistes cyclables	22 931 000 €													
Réhabilitation du bâtiment de l'ancien EPHAD d'Ennezat		réflexion autour d'un habitat sénior spécifique														
Déclinaison de l'étude de besoins des jeunes		création d'un foyer de jeunes travailleurs														
Abbaye de Mozac		réflexion sur le devenir du site														

PROJETS DES COMMUNES (sans RIOM)

Communes	Fond de concours RLV			Projet Solaire dôme*	CRTE												
	FDC 2019	FDC 2020	FDC 2021		Rénovation patrimoine	Rénovation éclairage public (SIEG sauf Riom)	Cantine bio	Photovoltaïque	Développement des énergies renouvelables thermiques (bois,	Achat de véhicules électriques	Piste cyclable	Sensibilisation des habitants à la transition écologique	Plantation d'arbres et de haies sur l'espace public	Jardins partagés	Nettoyage de décharges abandonnées	Promotion du compostage	Autre
Chambaron-sur-Morge	x			x		En cours		Cf Solaire dôme			En réflexion	En réflexion, polénisateur, compost	Haies et plantation en réflexion		En cours	En cours	Poulailler en réflexion avec les écoles
Chanat-la-Mouteyre			x	diagnostic		En cours	En cours	En cours				En réflexion	En cours	Finalisé	En cours	En cours	
Chappes		x		x	En réflexion école et gymnase	En cours	En cours, 50% de qualité, 20% bio, 25% végétarien	Cf Solaire dôme		En réflexion	1,5 km prévu	En cours avec la CPJ	En cours + étude UFR biologie		En cours		en réflexion : aménagement complexe sportif aménagement zone de loisirs arborée aménagement chemin de randonnée
Charbonnières-les-Varennes				diagnostic													
Châtel-Guyon	x			renvoi	en réflexion	rénovation/LED en cours réflexion sur la rénovation des réseaux	En cours	Réflexion		Achat en cours	Validé	En cours sous forme d'expositions	En cours en ville,en forêt et verger			Mise en place de composteurs collectfs en cours	Création d'une coulée verte AAP écocitoyen en cours Récupérateurs d'eau en cours
Chavaroux				x	changement système de chauffage électrique isolation extérieure de la cure			Salle polyvalente								0	
Le Cheix-sur-Morge		x		renvoi	**Création d'une maison de santé** **Rénovation de la salle des fêtes**	Rénovation EP Led en 3 phases	Bio et local en réflexion	Ecole Salle des fêtes				En réflexion	à finaliser			En réflexion	
Clerlande				x	Salle du haras en réflexion	En cours + abaissement					En réflexion		100 en cours	En réflexion			
Ennezat		x	x	x	**Ecole maternelle en cours** **Poste en cours** **Maison des association en reféléxion**	Rénovation en cours		Parking atelier municipaux en réflexion Centrale solaire au sol à voir	La Poste, en cours		En cours		En cours	En cours			Récupérateur d'eau
Entraigues				diagnostic	projet à 3 ans de construire un nouveau groupe scolaire projet à 2 ans de faire une salle de conseil avec intégration photovoltaïque	projet à 2 ou 3 ans de rénovation éclairage public		parking et toiture en réflexion			5 km en ceinture de village prévus (vélos et marcheurs)		2 km de haies prévues en ceinture de village	prévus dans PAD du bourg			
Enval				diagnostic	rénovation vestiaire foot validé	projet LED remplacement boules validés		réflexion en cours sur centre loisirs	vestiaire foot validé		2 à 5 km en réflexion		une centaine de plantation en cours	réflexion		en cours	
Lussat				x	**Groupe scolaire en cours** **Autres bâtiments en réflexion**	En cours	Repas végétarien	Parking neuf Toit de l'école			En réflexion	En cours	En cours, projet de mandat de reboiser la commune			En cours	Lutte contre les dépôts sauvages
Malauzat				diagnostic													
Malintrat				x	**Groupe scolaire et mairie en cours**	En cours + extinction (nouveau)	1 repas végé à poursuivre	Salle polyvalente + groupe scolaire			En réflexion entre Malintrat et Lussat	En cours avec l'Aduhme	400				Ramassage des déchets avec les élèves
Marsat				diagnostic	Rénovation école en réflexion			Ecole maternelle Réflexion ombrière mairie	Projet bois réseau de chaleur		Etude mobilité CEREMA en cours		Plantations en cours cœur de Marsat, jardin du cloitre				
Les Martres d'Artière			x	diagnostic	En cours	En cours	En cours de réflexion (1 repas végétarien par semaine) Circuit court légumes et fruits	En cours sur un parc + une toiture	En cours sur un bâtiment en construction	En réflexion		En réflexion	En cours	En réflexion	En cours	En réflexion avec le SBA	
Les Martres-sur-Morge				x	Grenier école	En cours + abaissement	En réflexion	En cours	En réflexion, chaufferie collective	Déjà fait	En réflexion	En réflexion	300 de haie				
Ménétrol				toitures déjà solarisées	**Rénovation mairie en réflexion** **Rénovation école suite incendie**	En cours											
Mozac		x	x	diagnostic	2021 : Ecole élémentaire Remplacement de 22 fenêtres et portes en double vitrage 2021 : Mairie remplacement de la chaudière fioul par chaudière gaz 2021 : Ecole et Mairie Isolation combles et tuyauterie chauffage	2021 Remplacement de 18 lanternes vétustes Sur 10 ans remplacement de 259 lanternes capots plastiques 2021 Installation LED dans les nouveaux lotissements.	Actuellement un repas bio par semaine et 40% sourcé localement	cf Solaire Dôme		Déjà fait	En réflexion	En cours	En cours Plantation de 100 arbres et arbustes en 2020. Chaque année 10 arbres par an sont offerts par les habitants lors de la	En réflexion	en cours	Phase pilote avec bio seau en cours. Récupération des déchets alimentaires de de la cantine.	Depuis 4 ans, Eco pâturage de la Renoué du japon avec des chèvres
Pessat-Villeneuve				diagnostic	**Changement fenêtres église en cours**	Expérimentation extinction	En cours (bio et local)	Cf Solaire dôme	Réseau de chaleur bois en réflexion	En cours	En réflexion (plan de circulation)	En réflexion	En cours, 30 arbres	En réflexion		En réflexion	
Pulvérières			x	x	**Rénovation école en cours**	En cours		Cf Solaire dôme	En réflexion								
Riom	x	x		x	**En cours** Ecole J. Rostand (2021-2023), Toitures Brossolette 2021-2023 Renouvellement éclairage Centre H. Cochet : mise en place de projecteurs LED (2021) Renouvellement de l'éclairage R. Chabert : mise en place de projecteurs LED (2021) Renouvellement des éclairages des terrains de football au Cerey (honneur et futur synthétique) : mise en place de projecteurs LED (2021-22) **Moyen terme** Relocalisation CTM dans friche industrielle Schéma écoles : Cassin 2023-2025 (validé) Gymnase R. Chabert Locaux associatifs G. Bomme	Schéma de renouvellement de l'EP PPI (sur 3-4 ans) : LED + Abaissements	Application de la Loi Egalim ; 20% de biologique, repas végétarien (déjà en place) Adhésion plateforme agrilocal (déjà en place) Réorganisation des restaurations scolaires (M Genest) : 2022 (validé), vers selfs collaboratifs (antigaspi). J. Rostand déjà opérationnel.	Via Solaire Dôme 4 toitures (Ecoles P. Brossolette et J. Moulin, Centre de loisirs Loubeyrat, Gymnase R. Chabert) Toitures écoles : en cours de réflexion	**En cours** Système Chauffage ALSH Loubeyrat (PAC), Rénovation groupe scolaire J. Rostand avec PAC **Moyen terme** Réseau chaleur raccordement HdV; extension réseau vers Couriat (réhab Chabert et Cassin) Extension du réseau chaleur et raccordement des	**Moyen terme** PPI renouvellement véhicules intégrant véhicules propres (légers et petits utilitaires), **Réflexion** IRVE avec le SIEG + IRVE en complément du schéma SIEG en fonction des projets d'aménagement	RD 2029 (2021) **moyen terme** concrétisation du schéma cyclable RLV avec mise en oeuvre PPI	**En cours** Semaine Européenne du Développement Durable, Opérations Ville Propre, participation aux printemps des cimetières Projet éducatif de territoire 2019-2021 et 2021-2023 + Projet éducatif des accueils de loisirs de la Commune 3-12 ans et plus de 12 ans + politique jeunesse : actions de sensibilisation des publics accueillis et intégration d'une démarche développement durable dans le fonctionnement des Accueils de loisirs (ex	RD2029 (300 arbres) + programmes ponctuels A moyen terme opérations de création d'espaces verts	Projet d'agrandissement (1), aménagement (2), création (1) plus rénovation (pour les autres) pour espaces compostage des jardins familiaux et partagés de Riom En cours. Objectif calendaire : travaux sur 2022 pour tous, sauf celui en création (car acquisition foncière à réaliser). Phase 1 en préparation : définition du niveau d'aménagement (volet équipements outillage) ; Phase 2 : cahier des charges au second semestre. La création d'un jardin supplémentaire est conditionnée à l'acquisition des fonciers nécessaires (échéance : 2024)	Actions récurrentes en régie + marché en cours (30k€/an)	Formation au compostage après installation de composteurs dans les jardins familiaux et partagés (but : soutien au jardinage propre et notamment lutte contre les déchets de jardinage) Avec le SBA sur la mise en place de la collecte obligatoire des fermentescibles (dès que possible et avant fin 2023)	Création de nouveaux espaces verts, extension Cerey Création poumon vert quartier ouest triangle des Boules Création d'un écoquartier Préservation de la ceinture verte du centre-ville de Riom (préservation des paysagers et activités arboriculture, maraichage et jardinage) Validé. Mais mise en œuvre dépend de l'avancement des acquisitions de fonciers en opération pluriannuelle ; les principes d'aménagement sont identifiés Collecte de masques Gestion écologique du cimetière (gestion raisonnée
Saint-Beauzire		x	x	diagnostic	**Ecole maternelle en cours** **Poste en cours** **Maison des association en reféléxion**												
Saint-Bonnet-près-Riom	x			diagnostic	**Rénovation salle des fêtes et mairie en cours** **Rénovation groupe scolaire et service technique en réflexion**	Déjà en place	Groupe scolaire en place (agri local) + école privée en réflexion	cf Solaire dôme + parking en réflexion	Solaire et bois en réflexion	1 Goupil éléc + autre en réflexion	2 voies en priorité vers Châtel et Riom + autres en réflexion	En cours	120 arbres en cours	En réflexion	En cours	En cours	Eolien
Saint-Ignat				non concernée													
Saint-Laure	x			x	**Rénovation mairie en réflexion** **Rénovation salle des fêtes en cours** **réhabilitation et l'extension de la « maison des chasseurs » en pôle rural**	En fonction des opportunités ?	Pas d'école	Cf Solaire dôme				Souhait d'organiser une journée de sensibilisaiton à l'envrionnement	En cours		En cours	Lié à la journée de l'environnement	
Saint-Ours-les-Roches				x													
Sayat				en attente	En cours : Chaudière mairie/école + éclairage école En réflexion : isolation, menuiserie, VMC plusieurs bâtiments	En réflexion		En réflexion sur un bâtiment mairie ou école		En réflexion	En cours 150m + 3 km en réflexion		En cours	En réflexion	En cours	En réflexion	Parcours santé, récupérateur d'eau
Surat			x	diagnostic													
Varennes-sur-Morge				x	En réflexion, attente du diagnotic	En cours		En cours	En réflexion			En réflexion				3 composteurs en place	
Volvic		x		diagnostic	**En cours école et église**	En cours	En cours, nouvelle consultation en 2022	Au sol (Billet) + solaire Dôme	Réseau de chaleur bois	En réflexion	En cours, refonte plan de circulation + stationnement + voie verte Goulet/centre bourg	En cours	en cours 200 arbres	Déjà fait	Remise en état du site Colovas	à relancer	Récupérateur d'eau